

BANQUE CENTRALE DU CONGO



**Rapport sur la Supervision
des Intermédiaires
Financiers
2017**

Septembre 2019

Banque Centrale du Congo
Siege social : 563, Boulevard Colonel Tshatshi
B .P. 2697
KINSHASA I
Tél. : +243 81 88 05 152 (Haute Direction)
Fax : +243 81 30 10 959 (Haute Direction)
E-mail: Secdsif@bcc.cd
Site Web: [http : //www.bcc.cd](http://www.bcc.cd)

Rédaction terminée en 2018.

La reproduction du rapport d'activités est autorisée à condition d'en citer la source.

MOT DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR



LE GOUVERNEUR

Cher Lecteur,

**Concerne : Présentation du rapport sur la Supervision des Intermédiaires
Financiers, édition 2017**

J'ai le privilège de vous présenter le rapport d'activités du secteur financier de la République Démocratique du Congo pour l'exercice 2017.

Au cours de l'année sous examen, le secteur financier congolais a évolué dans un cadre macroéconomique caractérisé par la consolidation de la croissance économique qui s'est située à 3,7 % venant de 2,4 % en 2016 à la faveur des mesures de stabilisation du cadre macroéconomique prises par le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo pour résorber les tensions inflationnistes et la dépréciation monétaire observées durant les sept premiers mois de l'année.

La croissance de l'activité économique sus évoquée a induit une progression de 13 % des activités de l'industrie bancaire à fin 2017, laquelle a été tributaire essentiellement de l'évolution positive des emplois de trésorerie et interbancaires ainsi que de celle de la collecte des dépôts de la clientèle et l'injection des fonds propres, alors que les crédits distribués à l'économie ont connu une baisse de 9,4 %.

Nonobstant cette situation, la rentabilité globale du secteur bancaire s'est caractérisée par des charges d'exploitation relativement importantes grevant 78 % du produit net bancaire contre un plafond maximum de 60 % du coefficient d'exploitation et un résultat net négatif de USD 2,80 millions.

S'agissant du secteur de la Microfinance, il a enregistré un recul de 2,4 % de ses activités comparativement à l'exercice 2016, à la suite des contre-performances réalisées par les Institutions de Micro Finance, bien que leur part soit demeurée prépondérante par rapport à celle des Coopératives d'Epargne et de Crédit.

Sur le plan de la réforme du cadre légal, il sied de souligner que la Banque Centrale du Congo a continué à prendre une part active aux travaux de révision et/ou d'élaboration des textes suivants :

- la Loi n°005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo ;
- la Loi n°003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- la Loi sur le système national des paiements.

Sur le plan réglementaire, l'Institut d'Emission s'est investi dans l'harmonisation du cadre réglementaire et de supervision en phase avec les meilleures pratiques internationales afin d'accroître non seulement la sensibilité du secteur bancaire dans la prise des risques, mais également de promouvoir une finance inclusive. Dans ce cadre, les exigences en fonds propres ont été ciblées par le recours au pilier 1 des Bâle II et III afin d'améliorer la résilience de l'industrie bancaire. De même, les questions liées à la protection des consommateurs des services financiers sont demeurées au centre des préoccupations de l'Institut d'Emission afin, d'une part, de réduire l'asymétrie de l'information entre les clients et les établissements de crédit et, d'autre part, d'améliorer le degré de confiance entre les deux parties.

Par ailleurs, la Banque Centrale du Congo a, pour une meilleure allocation des ressources, adopté l'approche de supervision basée sur les risques.

Quant à la politique macro-prudentielle, les outils nécessaires pour atténuer les risques relatifs à chacun de ses objectifs sont graduellement développés.

Dans cette optique, la Banque Centrale du Congo milite en faveur de la mise en place d'un cadre de concertation, en l'occurrence le Comité National de Stabilité Financière, réunissant les différentes parties prenantes, notamment le Gouvernement au travers du Ministère des Finances, la Banque Centrale du Congo, l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances ainsi que la Cellule Nationale des Renseignements Financiers. En effet, ce cadre s'avère important pour une meilleure gouvernance de la stabilité du secteur financier congolais.

Le présent rapport contient également plusieurs informations liées notamment à la surveillance du secteur financier, à la performance des Intermédiaires financiers ainsi qu'aux réformes et projets menés par la Banque Centrale du Congo en vue de soutenir efficacement le développement du secteur financier.

Je vous invite à découvrir toutes ces informations à travers la lecture de ce Rapport sur la Supervision des Intermédiaires Financiers, Edition 2017.


Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO
Gouverneur

TABLE DES MATIERES

Table des matières

MOT DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR	3
LISTE DES ABREVIATIONS.....	
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2012	
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	11
AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	13
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2017	17
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	18
II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNE	18
1 ^{ère} PARTIE : SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS	21
CHAPITRE I: PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS.....	23
I.1. BANQUES.....	23
I.2. INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	24
I.3. AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS.....	25
CHAPITRE II: EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR FINANCIER.....	26
II.1. BANQUES.....	26
II.2. INSTITUTIONS DE MICROFINANCE.....	37
II.3. AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS.....	44
2 ^{ème} PARTIE : SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER.....	55
CHAPITRE I: REFORMES.....	57
I.1. REGLEMENTATION	57
I.2. AUTRES REFORMES.....	58
I.3. ETAT D'EXECUTION DES PROJETS.....	59
CHAPITRE II: AGREMENTS ET ACTES CONFORMES	62
II.1. AGREMENTS	62
II.2. ACTES CONFORMES.....	63
CHAPITRE III: CONTROLE.....	64
III.1. CONTROLE PERMANENT	64
III.2. CONTROLE SUR PLACE	65
III.3. SUIVI DES RISQUES DU SYSTEME FINANCIER	69
3 ^{ème} PARTIE : AUTRES ACTIVITES	75
CHAPITRE I: ACTIVITES DE LA CENTRALE DE RISQUES	76
CHAPITRE II: PROCESSUS DE LIQUIDATION	78
CHAPITRE III: PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE ET COOPERATION INTERNATIONALE.....	80
III.1. MESURES DE PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE.....	80
III.2. COOPERATION INTERNATIONALE.....	83

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution du réseau d'exploitation des banques.....	24
Tableau 2 : Répartition géographique des institutions de microfinance	24
Tableau 3 : Paysage des Autres Intermédiaires Financiers	25
Tableau 4 : Bilan du système bancaire congolais de 2015 à 2017	26
Tableau 5 : Evolution des dépôts de la clientèle de 2015 à 2017	30
Tableau 6 : Crédits à la clientèle de 2015 à 2017.....	31
Tableau 7 : Evolution de la rentabilité des banques de 2015 à 2017.....	34
Tableau 8 : Evolution de la situation prudentielle du secteur bancaire en 2017.....	35
Tableau 9 : Part du total bilantaire des ISFD par origine de capitaux.....	39
Tableau 10 : Evolution de l'actif des Institutions de microfinance	40
Tableau 11 : Evolution du passif des Institutions de microfinance	41
Tableau 12 : Ventilation du résultat net	43
Tableau 13 : Evolution des transferts nationaux des messageries financières	44
Tableau 14 : Evolution des transferts internationaux des messageries financières	46
Tableau 15 : Evolution des transferts internationaux émis par les messageries financières	46
Tableau 16 : Cinq (5) Messageries financières ayant réalisé les plus importants flux de transferts	47
Tableau 17 : Evolution des activités des Etablissements de Monnaie Electronique	48
Tableau 18 : Evolution des indicateurs clés des autres sociétés financières.....	50
Tableau 19 : Evolution des achats des devises	51
Tableau 20 : Evolution des ventes des devises	51
Tableau 21 : Evolution des indicateurs clés	52
Tableau 22 : Evolution des indicateurs clés des institutions financières spécialisées	53
Tableau 23 : Situation des missions planifiées et réalisées en 2017.....	66
Tableau 24 : Instruments macro-prudentiels sélectionnés par la Banque Centrale du Congo	70
Tableau 25 : Evolution des nombres d'emprunteurs et des crédits déclarés dans l'applicatif ISYS-CERI.....	76
Tableau 26 : Evolution du nombre de comptes ouverts.....	82

Liste des graphiques

Figure 1 : Structure des ressources des banques en 2017	27
Figure 2 : Structure des emplois des banques en 2017	28
Figure 3 : Evolution du nombre des comptes bancaires du secteur de 2013 à 2017.....	29
Figure 4 : Evolution des dépôts à vue et à terme de 2015 à 2017	30
Figure 5 : Evolution des crédits par maturité de 2015 à 2017.....	32
Figure 6 : Ventilation des crédits par agents économiques bénéficiaires	33
Figure 7 : Composition du Produit Net Bancaire en 2017.....	35
Figure 8 : Evolutions des risques bancaires, des fonds propres réglementaires et du ratio de solvabilité.....	36
Figure 9 : Répartition des Parts de marché entre les banques et les Institutions de Microfinance	38
Figure 10 : Répartition du total bilantaire par province	39
Figure 11 : Evolution des transferts nationaux par catégories	45
Figure 12 : Evolution des transferts nationaux par monnaies	45
Figure 13 : Evolution du nombre de clients enregistrés et actifs.....	49
Figure 14 : Prêts rapportés au PIB.....	72
Figure 15 : Evolution du nombre de dossiers reçus en procédure de mise à l'index	77

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFI	: Alliance pour l'Inclusion Financière
AIF	: Autres Intermédiaires Financiers
BC	: Banque Congolaise
BCC	: Banque Centrale du Congo
BSA	: Bank Supervision Application
CADECO	: Caisse d'Épargne du Congo
CBN	: Central Bank of Nigeria
CDF	: Congolese Democratic Franc (Franc Congolais)
CENAREF	: Cellule Nationale des Renseignements Financiers
COBAC	: Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COBAC	: Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
COPIMECI	: Comité de Pilotage de Migration des cadres Comptables des Établissements de Crédit et des Institutions de Microfinance vers les normes IFRS
DSIF	: Direction de Surveillance des Intermédiaires Financiers
EME	: Etablissements de Monnaie Electronique
FMI	: Fonds Monétaire International
FNM	: Fonds National de Microfinance
FPI	: Fond de Promotion de l'Industrie
FPM	: Fonds pour la Promotion de la Microfinance
GAFI	: Groupe d'Action Financière
GCEC	: Guide Comptable des Etablissements de Crédit
IFRS	: International Financial Reporting Standards
IMF	: Institutions de Microfinance
ISFD	: Institution du Système Financier Décentralisé
LCB-FT	: Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
ME	: Monnaie Etrangère
MN	: Monnaie Nationale
MOCERI	: Modernisation de la Centrale des Risques
MOU	: Memorandum Of Understanding
PAR ₃₀	: Portefeuille à Risque à 30 jours
PESF	: Programme d'Évaluation du Secteur Financier en RDC
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit Net Bancaire
<i>PNEF</i>	: Programme National d'Éducation Financière

RDC	: République Démocratique du Congo
ROA	: Return On Assets (Rendement des Actifs)
ROE	: Return On Equity (Rendement des Capitaux Propres)
SACCRA	: South African Credit & Risk Reporting Association
SADC	: Communauté du Développement de l’Afrique Australe
SARB	: South African Reserve Bank
SCPT	: Société Congolaise des Postes et Télécommunication
SOFIDE	: Société Financière de Développement
TN	: Transferts Nationaux
UBC	: Union des Banques Congolaises
UMOA	: Commission Bancaire de l’Union Monétaire de l’Afrique de l’Ouest
UNCDF	: Fonds d’équipement des Nations Unies
USD	: United State Dollar (Dollar des Etats-Unis)

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le développement d'un secteur financier viable, pérenne et efficace reste l'un des principaux objectifs de la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers. Cette dernière s'était fixée quatre axes prioritaires pour l'exercice 2017, à savoir :

l'accélération de la mise en œuvre de l'approche de la supervision basée sur les risques ;

- la finalisation des travaux de révision des Instructions quantitatives et qualitatives en vue de les adapter aux standards internationaux ;
- l'élaboration des textes réglementaires dans le cadre de la protection des consommateurs des services financiers et l'activité de crédit-bail ;
- la recherche des solutions au phénomène « de-risking » qui menace la stabilité financière.

A l'issue de l'exercice, il a été retenu que ces axes ont tous été suivis avec des aménagements pour certains, en raison notamment des différentes contraintes liées aux effectifs et aux ressources disponibles.

En matière de la mise en œuvre de la supervision basée sur les risques, il importe de relever que les travaux sur la révision des Instructions réglementaires se sont poursuivis avec comme objectifs, la finalisation avant la fin de l'année sous revue de l'Instruction n°14, modification n°6 relative aux normes prudentielles de gestion ainsi que des Instructions qualitatives sur le contrôle interne et le commissariat aux comptes des Etablissements de Crédit.

Pour ce qui est de la protection des consommateurs des services financiers, la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers a entamé l'élaboration de quatre (4) premiers projets d'instructions qui pourraient être finalisés et publiés au cours de l'année 2018. Ces projets d'Instructions portent sur :

- les services bancaires offerts à titre gratuit ;
- la fixation du Taux Effectif Global ;
- la gestion des plaintes de la clientèle ;
- la publication des conditions des banques.

Quant à l'élaboration du texte réglementaire relatif à l'activité du crédit-bail, l'Autorité de Régulation et de Contrôle, en collaboration avec les partenaires au développement, a poursuivi les travaux en vue de sa finalisation.

Il y a lieu de rappeler que la Banque Centrale du Congo, ayant levé l'option pour un processus participatif dans l'élaboration de tous ses textes réglementaires, soumettra tous ces projets, pour observations, aux partenaires au développement et aux corporations professionnelles avant leur publication.

- S'agissant de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), l'Autorité de Régulation et de Contrôle, particulièrement dans sa quête des réponses au phénomène « de-risking » qui menace la stabilité financière, a prévu, dans le cadre du chantier de la revue du dispositif réglementaire, la prise en compte de nouvelles recommandations du Groupe d'Action Financière, en sigle GAFI, afin d'assurer la conformité technique du dispositif.

Toutes ces actions sont entreprises en sus des travaux de contrôles tant permanent pour l'ensemble des institutions assujetties que sur place pour certaines d'entre elles, en fonction du plan pluriannuel établi quant à ce, au regard du profil des risques.

Enfin, les actions prioritaires de la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers en 2018 seront centrées principalement sur les axes suivants :

- la publication de l'Instruction n°14 modification 6 ainsi que celle sur l'activité du crédit-bail et leur vulgarisation ;
- la finalisation des travaux de révision des instructions qualitatives 17, 18, 19, 21 et 22 en vue d'assurer leur publication en 2019 ;
- la finalisation des textes réglementaires dans le domaine de la protection des consommateurs des services financiers ;
- la recherche des réponses idoines au phénomène « de-risking » qui menace la stabilité financière.

-

Jean Marcel KALUBI KAYEMBE

—

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2017

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

La reprise économique mondiale observée depuis le second semestre de 2016 s'est consolidée en 2017. En effet, la croissance mondiale a été vigoureuse avec un taux de 3,7% contre 3,2% en 2016, soit son niveau le plus élevé depuis 2011. Cette situation est expliquée par le dynamisme des économies avancées, sur fond notamment de la hausse de la consommation, des investissements et du commerce.

La croissance économique des économies avancées s'est légèrement accélérée de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'année 2016, s'établissant à 2,4% en 2017. Les économies émergentes et en développement ont enregistré une légère progression du taux de croissance économique de l'ordre de 0,4 point de pourcentage, d'une année à l'autre, se situant à 4,8%, sous l'impulsion du renchérissement des cours de matières premières et d'une reprise des rentrées de capitaux.

Quant aux pays de l'Afrique subsaharienne, ils ont enregistré, après un ralentissement observé en 2016, une croissance économique moyenne de 2,8% en 2017 contre 1,4% une année auparavant, reprise occasionnée notamment par l'amélioration de la conjoncture internationale.

II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNE

La croissance économique de la République Démocratique du Congo s'est légèrement accélérée en 2017 après le recul constaté en 2016 à la suite du choc exogène lié à la chute des cours mondiaux de principales matières premières exportées par le pays. La croissance du PIB réel s'est située à 3,7% contre 2,4% réalisée une année plus tôt. Cette progression est consécutive à la reprise des activités du secteur primaire, principalement celles extractives, au niveau de l'offre globale, et des investissements privés, au niveau des emplois finaux. Il importe de relever que ce niveau de croissance économique est resté supérieur à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne estimée à 2,8%.

S'agissant des relations économiques avec l'extérieur, elles ont principalement été marquées par l'amélioration de la situation de la balance des paiements, laquelle a induit une relative hausse des moyens de financement. Cette évolution est restée soutenue par le bon comportement des cours des principales matières premières exportées par la RDC. Dans ce contexte, l'action de la politique de change a été essentiellement orientée vers la reconstitution des réserves de change tout en veillant à contenir les fluctuations du taux de change, à travers quelques cessions de devises.

Pour ce qui est du secteur monétaire, il a été marqué essentiellement, au cours du premier semestre de 2017, par l'expansion des agrégats monétaires, dans un contexte d'une forte accélération de l'inflation couplée à la dépréciation monétaire induite par les déficits budgétaires et l'incertitude intérieure.

Face à cette situation, la Banque Centrale a orienté les dispositifs de sa politique monétaire dans le sens du durcissement. En effet, il a été procédé au relèvement du taux directeur, passant de 7,0 % en 2016 à 20,0 % en 2017. En outre, les coefficients de la réserve obligatoire avaient été maintenus inchangés alors que la manipulation du Bon BCC a été flexible suivant le comportement de la liquidité.

Quant aux perspectives macroéconomiques, le développement de l'activité économique en RDC devrait se poursuivre sur la période 2018-2019 dans un contexte de la bonne tenue des cours mondiaux des matières premières. Ainsi, la croissance économique s'établirait à 4,2 % en 2018 et pourrait se situer à 5,6 % en 2019. Cet affermissement de la croissance serait tributaire du bon comportement du secteur primaire, à travers la branche des industries extractives impulsée par la mise en œuvre du plan stratégique de développement du secteur minier qui occasionnerait de nouveaux investissements.

1^{ère} PARTIE :

SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS

CHAPITRE I: PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS

Le secteur financier congolais a toujours été dominé par les banques commerciales universelles. En sus, il y a lieu de citer les autres établissements de crédit, à savoir les Coopératives d'épargne et de crédit, les Institutions Financières Spécialisées, les Sociétés Financières et une Caisse d'épargne. Le secteur compte également les Institutions de Micro Finance, les Messageries Financières, les Bureaux de Change, une Société d'assurance et un Fonds de pension. Il y a lieu de noter que ces deux dernières institutions ne sont pas assujetties à la Banque Centrale du Congo.

I.1. BANQUES

Le secteur bancaire congolais est composé à fin 2017, de dix-huit (18) banques, dont une non opérationnelle depuis son agrément, à savoir Alliance Bank, et une autre en difficulté, en l'occurrence la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo, BIAC en sigle, qui demeure sous administration provisoire de la Banque Centrale du Congo depuis 2016.

La décision de mise sous administration provisoire de cette banque faisait suite, en dépit de multiples injonctions de la Banque Centrale du Congo agissant en tant qu'Autorité de Régulation et de Contrôle du secteur visant son redressement, à la rupture de ses équilibres fondamentaux marquée notamment par l'érosion des fonds propres, la dégradation accentuée de la qualité des créances et la mauvaise gouvernance à tous les niveaux.

Par ailleurs, il y a lieu de mentionner qu'à la classification traditionnelle fondée sur le niveau du total du bilan, s'est ajoutée une autre, née des difficultés qu'ont connues certaines banques dans leur fonctionnement quotidien, à savoir les banques à suivi rapproché. Celles-ci, qui étaient initialement au nombre de quatre (4), sont restées à trois (3) à fin 2017 suite à la liquidation de la FIBANK.

S'agissant du réseau d'exploitation des banques, il a été observé qu'au cours de la période sous revue, le nombre de guichets des banques a augmenté alors que celui des agences a régressé, en raison principalement des coûts d'investissement et d'exploitation moins onéreux des guichets, de la digitalisation des services financiers ainsi que du recours progressif aux agents bancaires par certaines banques.

Tableau 1 : Evolution du réseau d'exploitation des banques

Rubriques	2013 ®	2014 ®	2015 ®	2016 ®	2017
Agences	244	252	289	300	284
Guichets	52	75	114	132	121
Total	296	327	403	432	405

Source: BCC/DSIF

I.2. INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Le nombre d'Institutions du Système Financier Décentralisé est demeuré le même qu'en 2016 et leur concentration est toujours observée dans trois provinces, à savoir (i) la Ville Province de Kinshasa, (ii) le Nord Kivu et (iii) le Sud Kivu qui ont détenu des parts respectives de 19,6 %, 25,5 % et 23,5 %, soit un total de 68,6 % à la clôture de l'exercice sous revue contre 67,6 % une année auparavant.

Tableau 2 : Répartition géographique des institutions de microfinance

PROVINCES	2013	2014	NOUVELLES PROVINCES	2015	2016	2017
BANDUNDU	15	8	KWILU	8	7	6
			MAI-NDOMBE	-	-	
			KWANGO	-	-	
BAS-CONGO	14	11	KONGO CENTRAL	13	11	11
EQUATEUR	1	1	EQUATEUR	-	-	
			MONGALA	1	1	1
			NORD-UBANGI	1	1	1
			SUD-UBANGI	-	-	
			TSHUAPA	-	-	
KASAÏ OCCIDENTAL	1	2	KASAÏ	-	-	
			KASAÏ CENTRAL	2	1	1
KASAÏ ORIENTAL			KASAÏ ORIENTAL	-	-	
	3	2	LOMAMI	1	1	2
			SANKURU	1	1	1
KATANGA	4	3	HAUT-KATANGA	3	3	2
			HAUT-LOMANI	-	-	
			LUALABA	-	-	
			TANGANYIKA	-	-	
KINSHASA	34	28	KINSHASA	29	20	20
MANIEMA	3	3	MANIEMA	3	2	2
NORD-KIVU	32	28	NORD-KIVU	28	24	26
PROVINCE ORIENTALE	2	3	BAS-UELE	-	-	
			HAUT-UELE	-	-	
			ITURI	1	2	2
			TSHOPO	2	3	3
SUD-KIVU	33	34	SUD-KIVU	35	25	24
TOTAL	142	123	TOTAL	128	102	102

Source: BCC/DSIF

I.3. AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Dans le cadre de ce rapport, les Autres intermédiaires Financiers, « AIF en sigle », est un concept qui regroupe aussi bien (i) les établissements de crédit suivants : les caisses d'épargne, les sociétés financières et les institutions financières spécialisées que (ii) les messageries financières et (iii) les bureaux de change.

Tableau 3 : Paysage des Autres Intermédiaires Financiers

N°	Catégories d'institutions Financières	2015	2016	2017
1	Caisses d'Epargne	1	1	1
2	Sociétés Financières	6	6	6
	<i>dont Etablissements de Monnaie Electronique</i>	4	4	4
3	Institutions Financières Spécialisées	3	3	3
4	Messageries Financières	80	74	70
5	Bureaux de Change	16	20	27

Source : BCC/DSIF

Il ressort du tableau ci-dessus que seul le nombre des messageries financières et celui des bureaux de change ont varié entre 2016 et 2017.

Les Sociétés financières sont constituées de quatre établissements de monnaie électronique et de deux fonds, dont l'un d'investissement et l'autre de financement.

Les Institutions financières spécialisées, quant à elles, sont composées de trois institutions publiques, à savoir : la Société Financière de Développement, en sigle SOFIDE, le Fonds de Promotion de l'Industrie, en sigle FPI, et le Fonds National de Microfinance, FNM en sigle.

CHAPITRE II : EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR FINANCIER

II.1. BANQUES

Les informations analysées dans cette section concernent l'ensemble du secteur bancaire. Toutefois, en ce qui concerne l'analyse de la rentabilité et de la gestion prudentielle, les données de la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC) ont été exclues des données de 2017 en raison de l'in vraisemblance de certains aspects de sa situation financière. A ce jour, cette banque est toujours placée sous l'administration provisoire de la Banque Centrale du Congo.

En effet, la non comptabilisation par la BIAC de certaines opérations, notamment les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et l'impôt sur le résultat, a conduit l'Autorité de Régulation et de Contrôle à émettre des réserves sur son résultat à fin décembre 2017.

(I) Bilan

Tableau 4 : Bilan du système bancaire congolais de 2015 à 2017

(en million de USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	2015	2016	2017 [®]	Variation en valeur	Variation en %
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 338,72	2 088,45	2 903,76	815,31	39,0 %
Crédits bruts à la clientèle	2 443,17	2 456,41	2 210,77	-245,64	-10,0 %
Crédits en souffrance nette	243,44	213,15	230,98	17,83	8,4 %
Provisions pour créances en souffrance	134,69	246,26	207,33	-38,93	-15,8 %
Crédits nets à la clientèle	2 308,48	2 210,15	2 003,44	-206,71	-9,4 %
Opérations diverses et autres	240,96	226,51	229,32	2,81	1,2 %
Immobilisations nettes	332,40	312,83	340,98	28,15	9,0 %
TOTAL	5 220,55	4 837,93	5 477,50	639,56	13,2 %
Opérations de trésorerie et interbancaires	425,28	539,92	620,18	80,26	14,9 %
Dépôts de la clientèle	3 717,79	3 367,73	3 744,53	376,80	11,2 %
Dépôts en MN	602,66	491,59	383,17	-108,42	-22,1 %
Opérations diverses et autres	390,69	376,60	426,16	49,57	13,2 %
Dettes à moyen et long terme	128,50	115,14	138,66	23,52	20,4 %
Autres ressources permanentes	33,29	35,42	40,90	5,48	15,5 %
Fonds propres comptables	524,99	403,13	507,05	103,93	25,8 %
Total	5 220,55	4 837,93	5 477,50	639,56	13,2 %

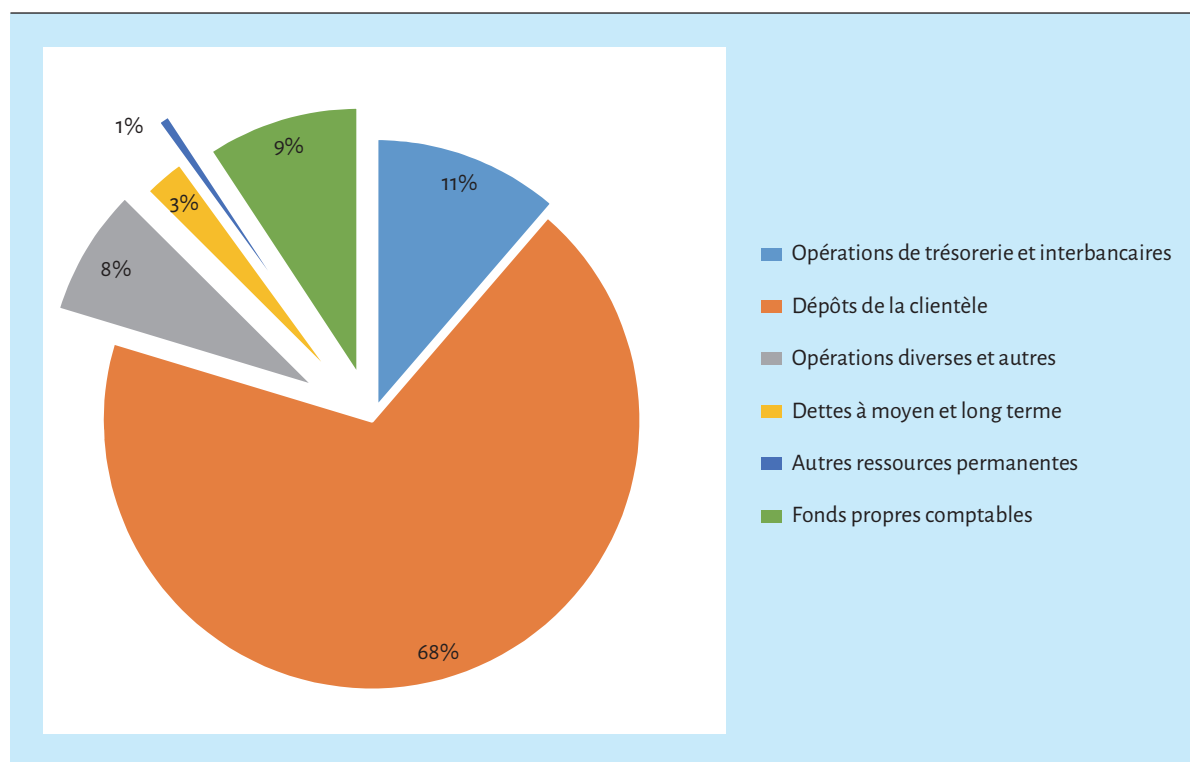
Source : BCC/DSIF

De 2016 à 2017, le volume d'activités du système bancaire a connu une progression de 13 %. Le total bilantaire cumulé des banques a progressé de USD 639,6 millions, passant de 4 837,9 millions en 2016 à 5 477,5 millions à fin décembre 2017, représentant 15,67 % du PIB contre 15,81 % en 2016.

La croissance des activités du secteur bancaire est consécutive, au passif, à la hausse des ressources des banques, principalement les dépôts de la clientèle qui ont connu une progression de USD 376,80 millions, soit 11,2 %, et des fonds propres comptables qui ont enregistré une hausse USD 103,93 millions, soit 25,8 %.

A l'actif, l'évolution des emplois bancaires est portée essentiellement par la hausse des activités de trésorerie et interbancaires de USD 815,31 millions, soit 39,0 % et ce, en dépit de la contraction significative des crédits bruts de USD 245,64 millions, soit -10,0 %.

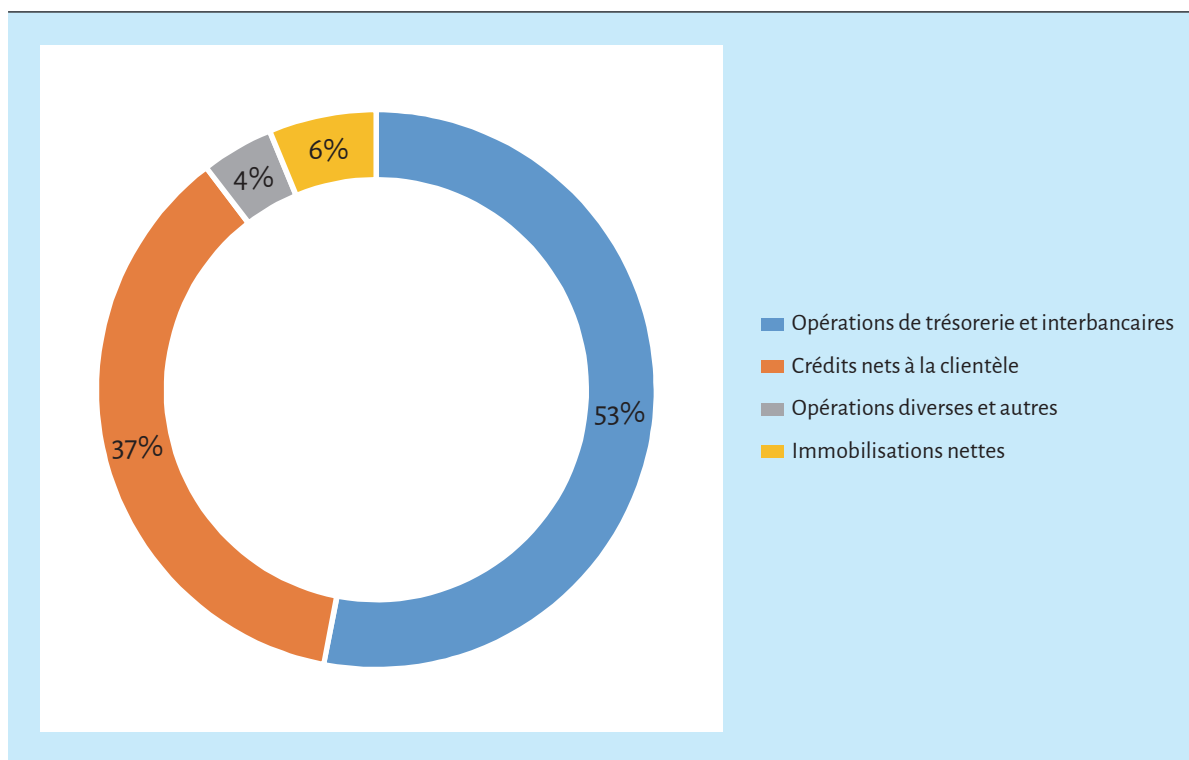
Figure 1 : Structure des ressources des banques en 2017



Source : BCC/DSIF

Les ressources des banques congolaises sont constituées largement des dépôts de la clientèle (68 %), suivi des opérations de trésorerie et interbancaires ainsi que des fonds propres comptables qui ont représenté respectivement 11 % et 9 % du passif du secteur bancaire congolais.

Figure 2 : Structure des emplois des banques en 2017



Source : BCC/DSIF

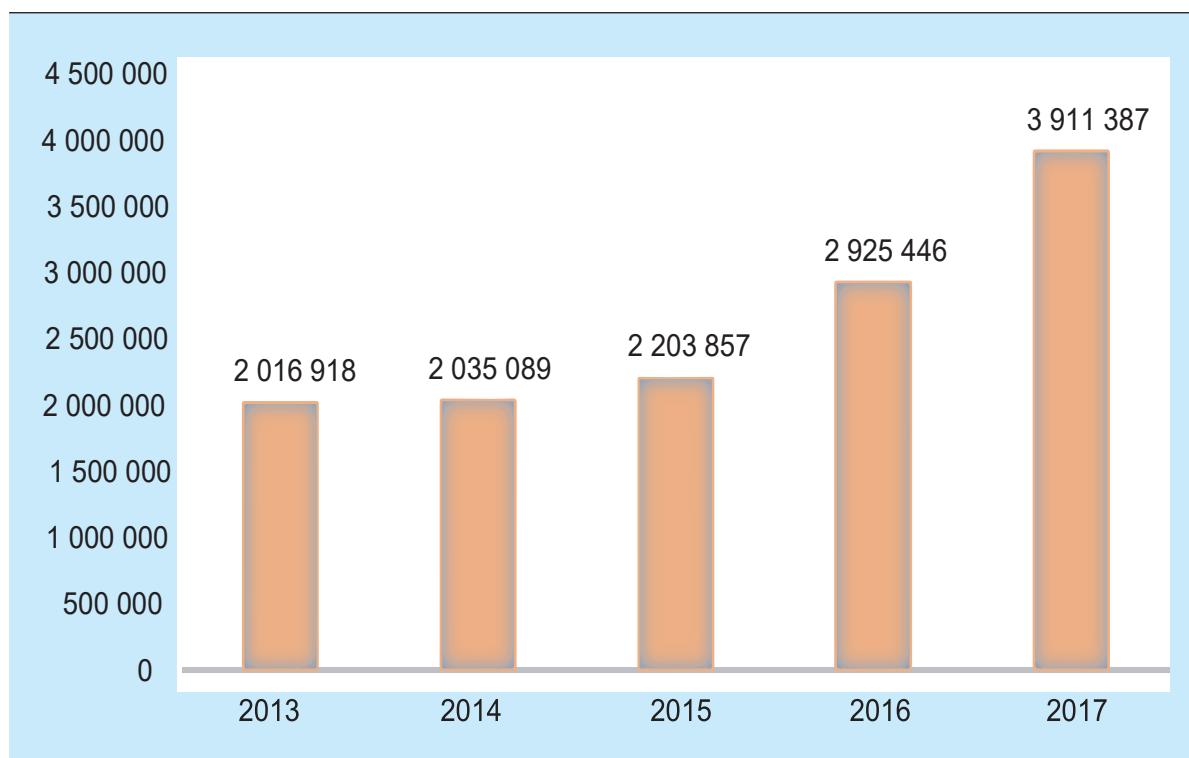
En 2017, la structure des emplois des banques est restée dominée par les opérations de la trésorerie et interbancaires qui représentent plus de la moitié des emplois, soit 53 %, suivies des crédits nets à la clientèle, soit 37 %. Le business modèle du secteur bancaire congolais repose essentiellement sur trois axes, à savoir :

- la collecte des dépôts ;
- le placement des avoirs auprès des correspondants principalement pour des fins de dénouement des opérations à l'international pour le compte de la clientèle ;
- l'octroi des crédits.

Par ailleurs, il est noté un phénomène grandissant des nouvelles gammes de produits génératrices des revenus à la suite de l'évolution technologique dans lesquelles les banques investissent, notamment les produits de fintech (nouvelles technologies dans le domaine de la finance) suivants : l'internet banking, la Mobile banking, le SMS banking, etc.

(ii) Comptes bancaires du secteur

Figure 3 : Evolution du nombre des comptes bancaires du secteur de 2013 à 2017



Source : BCC/DSIF

Entre 2016 et 2017, le nombre des comptes bancaires a connu une progression de 33,7 %, passant de 2 925 446 comptes à 3 911 387 comptes à décembre 2017, soit 985 941 nouveaux comptes ouverts dans les banques au cours de l'année.

Par ailleurs, Il faut noter que 89 % de comptes bancaires sont détenus par les ménages, 7 % seulement par les Entreprises et 4 % répartis entre les Entités publiques, les Organismes internationaux, les Ambassades et les Associations sans but lucratif.

(iii) Dépôts de la clientèle

Tableau 5 : Evolution des dépôts de la clientèle de 2015 à 2017

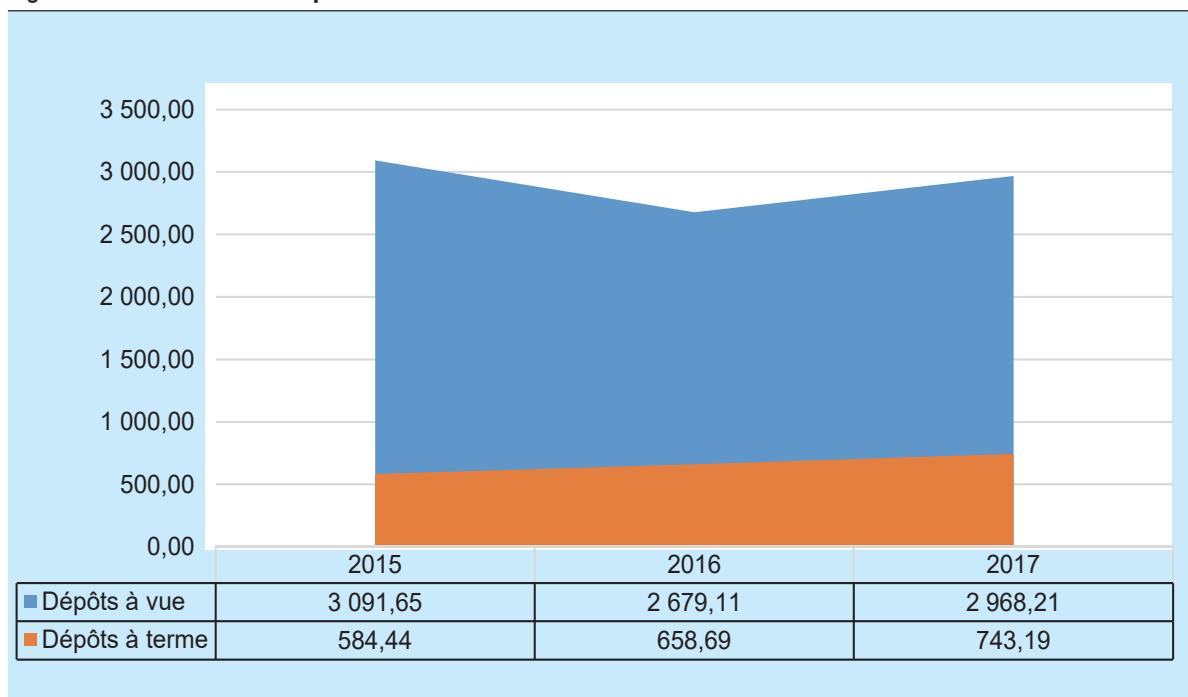
(en million de USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	2015	2016	2017 [®]	Variation en Valeur	Variation en %
I. Dépôts de la clientèle par Types	3 717,79	3 367,73	3 744,53	376,80	11,2 %
Comptes ordinaires	3 091,65	2 679,11	2 968,21	289,10	10,8 %
Comptes courants	2 129,81	1 860,00	2 082,62	222,62	12,0 %
Comptes de chèques	412,65	339,24	375,44	36,19	10,7 %
Comptes sur livrets	481,97	391,14	433,99	42,86	11,0 %
Provisions crédocs	13,85	18,50	15,05	-3,45	-18,6 %
autres	53,37	70,22	61,10	-9,12	-13,0 %
Dépôts à terme	584,44	658,69	743,19	84,50	12,8 %
Dépôts à regime spécial	41,70	29,93	33,14	3,20	10,7 %
II. Dépôts de la clientèle par Monnaies	3 717,79	3 367,73	3 744,53	376,80	11,2 %
Total Dépôts Monnaie Nationale	602,66	491,59	383,17	-108,42	-22,1 %
Total Dépôts Monnaies Etrangères	3 115,14	2 876,14	3 361,36	485,22	16,9 %
III. Dépôts de la clientèle PAR PROVENANCE	3 717,79	3 367,73	3 744,53	376,80	11,2 %
Total Administration publique centrale	182,05	121,21	91,95	-29,25	-24,1 %
Total Administration publique locale	34,14	54,39	30,22	-24,18	-44,4 %
Total Entreprises publiques	247,31	183,78	203,66	19,88	10,8 %
Total Entreprises privées	1 636,21	1 543,16	1 719,07	175,91	11,4 %
Total Ménages	1 618,08	1 465,19	1 699,63	234,44	16,0 %

Source: BCC/DSIF

Pendant la période sous analyse, les dépôts de la clientèle des banques ont connu une hausse de 11,2 %, passant de USD 3 367,73 millions en 2016 à USD 3 744,53 millions en 2017. Cette hausse est consécutive à la progression des dépôts à vue de USD 289,1 millions, soit 10,8 %, alors que les dépôts à terme n'ont progressé qu'à hauteur de USD 84,50 millions, soit 12,8 %.

Figure 4 : Evolution des dépôts à vue et à terme de 2015 à 2017



Source: BCC/DSIF

Il convient de relever la prédominance des dépôts à vue, représentant 79,3 % du total des dépôts. Cette situation peut être une source de fragilité en termes de contagion systémique en cas de crise de liquidité au sein d'une banque d'importance systémique, au regard de son caractère volatile.

Il y a lieu de noter que cette configuration de la structure des dépôts par maturité est due notamment à l'absence d'investisseurs institutionnels qui naturellement fournissent l'épargne longue, contrairement aux entreprises et ménages qui détiennent essentiellement des dépôts à vue pour des raisons de transactions quotidiennes.

En termes de ventilation par monnaies, il est noté une progression des dépôts en devises d'une valeur de USD 485,2 millions, soit 16,9 %. Les dépôts en monnaie nationale, évalués à USD 383,2 millions en 2017, ont connu une contraction de 22,1 % comparativement à l'année 2016. Ceci est dû notamment à l'instabilité du taux de change du franc congolais, rendant réticents les déposants à épargner en cette monnaie et faisant de facto des devises étrangères, principalement le dollar américain, une monnaie-refuge. Les dépôts en monnaies étrangères demeurent prédominants et représentent 89,8 % du total des dépôts collectés par le secteur bancaire en 2017.

Il a été constaté, selon la source de provenance, une forte progression des dépôts du secteur privé, à savoir les ménages et les entreprises privées, respectivement de USD 234,4 millions et 175,9 millions. Quant au secteur public, hormis les entreprises publiques qui ont enregistré une hausse de USD 19,9 millions, soit 10,8 %, les administrations publiques centrale et locale ont pour leur part enregistré des contractions respectives de 24,1 % et 44,4 % pendant la période sous analyse.

(iv) Crédits à la clientèle

Tableau 6 : Crédits à la clientèle de 2015 à 2017

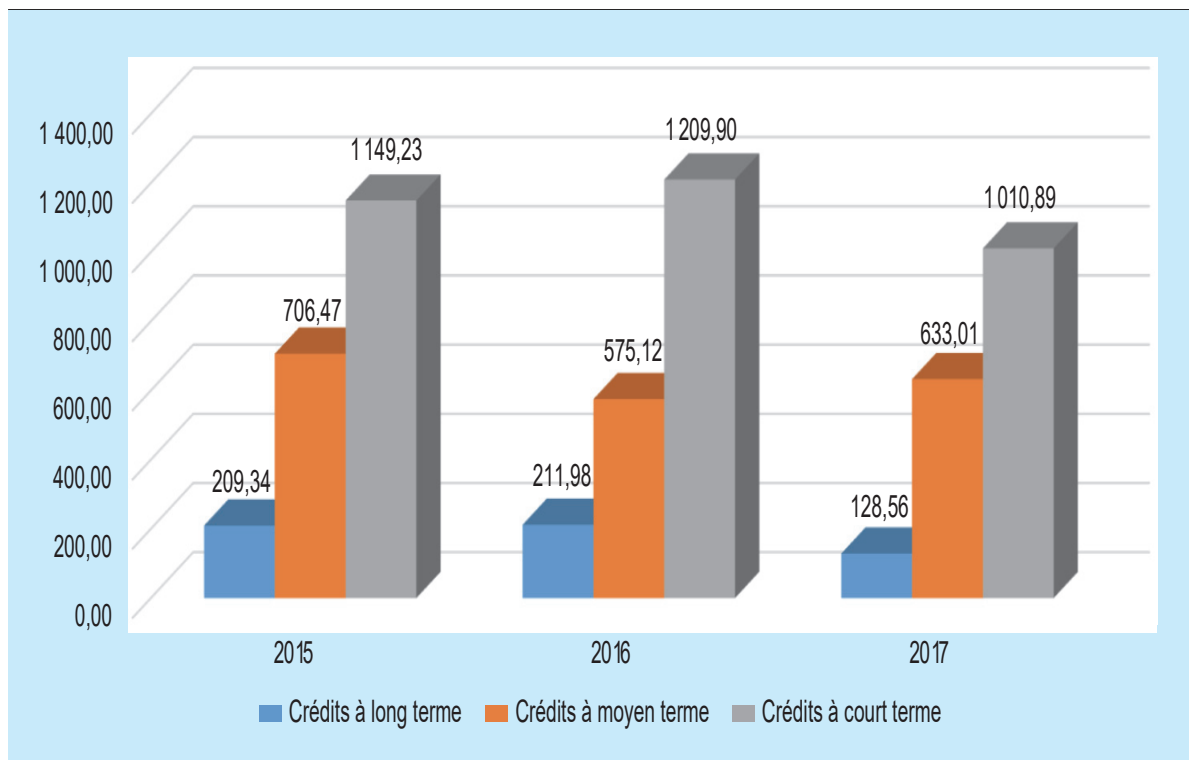
(en million de USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	2015	2016	2017 [®]	Variation en Valeur	Variation en %
01. Crédits bruts à la clientèle (maturité)	2 443,17	2 456,41	2 210,77	-245,64	-10,0 %
A. Crédits nets par terme	2 308,48	2 210,15	2 003,44	-206,71	-9 %
Crédits à long terme	209,34	211,98	128,56	-83,42	-39 %
Crédits à moyen terme	706,47	575,12	633,01	57,90	10 %
Total Crédits à court terme	1 149,23	1 209,90	1 010,89	-199,02	-16 %
Crédit à court terme	336,66	335,20	344,40	9,21	3 %
<i>Découvert bancaire</i>	812,57	874,70	666,48	-208,22	-24 %
Crédits en souffrance	243,44	213,15	230,98	17,83	8,4 %
B. Provisions	134,69	246,26	207,33	-38,93	-16 %
02. Ventilation des crédits par monnaies	2 308,48	2 210,15	2 003,44	-206,71	-9 %
Total Crédits Monnaies Nationales	273,63	202,13	151,26	-50,86	-25 %
Total Crédits Monnaies Etrangères	2 034,84	2 008,02	1 852,18	-155,84	-8 %
03. Secteur Institutionnel	2 443,17	2 456,41	2 210,77	-245,64	-10 %
Administration publique	76,67	95,32	51,88	-43,44	-46 %
Entreprises publiques	109,69	201,48	196,26	-5,21	-3 %
Entreprises privées	1 548,86	1 533,94	1 385,60	-148,34	-10 %
Ménages	707,95	625,68	577,03	-48,64	-8 %

Source : BCC/DSIF

Au cours de la période sous analyse, les crédits bruts à décaissement ont affiché une baisse de 10,0 %, s'établissant à USD 2 210,8 millions en 2017 contre USD 2 456,4 millions en 2016. Cette baisse a été ressentie au niveau de toutes les banques du secteur suite aux incertitudes intérieures durant l'exercice 2017, à l'exception de quatre (4) seulement qui ont enregistré des hausses.

Figure 5 : Evolution des crédits par maturité de 2015 à 2017

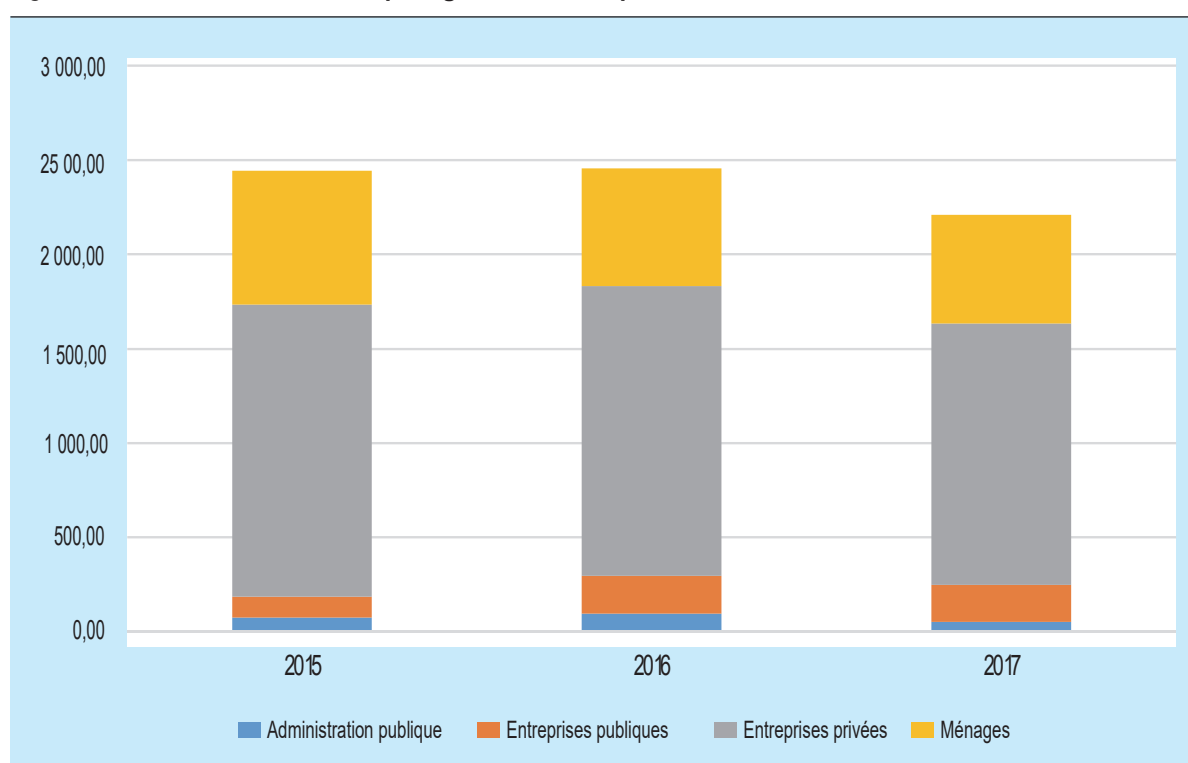


Source : BCC/DSIF

Suivant la maturité, les concours octroyés par le secteur bancaire congolais en 2017 restent dominés par les crédits à court et moyen termes avec respectivement 57,0 % et 35,7 %.

Cette situation est consécutive, d'une part, à la gestion prudente du risque de transformation compte tenu de la nature des ressources mobilisées par les banques constituées principalement des dépôts à vue et, d'autre part, au spectre de l'instabilité du cadre macroéconomique couplé à l'absence d'innovation dans la fourniture des produits adaptés.

Figure 6 : Ventilation des crédits par agents économiques bénéficiaires



Source : BCC/DSIF

Au cours de l'exercice 2017, les crédits bruts ont été orientés plus vers le secteur privé que public. Globalement, les crédits en faveur du secteur privé (entreprises privées et ménages), représentant 88,8 % du total des crédits, se sont élevés à USD 1 962,6 millions en 2017. En revanche, les crédits bruts alloués au secteur public (entreprises publiques, administrations publique centrale et locale), se sont affichés à USD 248,1 millions, soit 11,2 %.

Il convient de noter par ailleurs une dégradation, du point de vue global, de la gestion du risque de crédit par les banques au cours de l'année 2017, comme en témoigne la baisse de la provision pour créances en souffrance de USD 38,9 millions, alors que les créances nettes en souffrance ont augmenté de USD 17,8 millions.

En 2017, le taux de réemploi du secteur s'est situé à 59,0 % contre 72,9 % en 2016. En monnaie nationale, ce taux se situe à 39,5 % au cours de la période sous revue contre 41,1 % en 2016. En monnaies étrangères, il s'est situé à 55,1 % contre 69,8 % en 2016 confirmant ainsi la dollarisation de l'économie congolaise.

Le niveau bas du coefficient de réemploi en monnaie nationale se justifie notamment par le choix des banques à ne pas utiliser la grande partie de ces ressources dans l'octroi des crédits, mais dans la constitution de leurs réserves obligatoires, étant donné que ces dernières sont constituées exclusivement en franc congolais quelles que soient les devises des dépôts. Bien plus, les banques n'ont tendance à recourir au refinancement de la Banque Centrale qu'en vue de combler leurs besoins en ressources en monnaie nationale, ce qui pourrait être interprété à tort comme un problème de liquidité.

(v) Rentabilité des banques en 2017

Tableau 7 : Evolution de la rentabilité des banques de 2015 à 2017

(en million de USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	2015	2016	2017
PRODUIT NET BANCAIRE	527,71	478,44	487,53
Charges de structure	407,86	362,10	380,37
Dont charges de personnel	157,40	134,59	132,72
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	119,84	116,34	107,16
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	40,14	-89,81	19,61
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	50,20	-100,51	16,08
RESULTAT NET	18,21	-122,09	-2,80
Rendement des actifs (ROA)	0,35%	-2,52%	-0,05%
Rendement des fonds propres (ROE)	3,47%	-30,29%	-0,55%
Charges du personnel/charges de structure	38,59%	37,17%	34,89%
Coefficient d'exploitation	77,29%	75,68%	78,02%

Source : BCC/DSIF

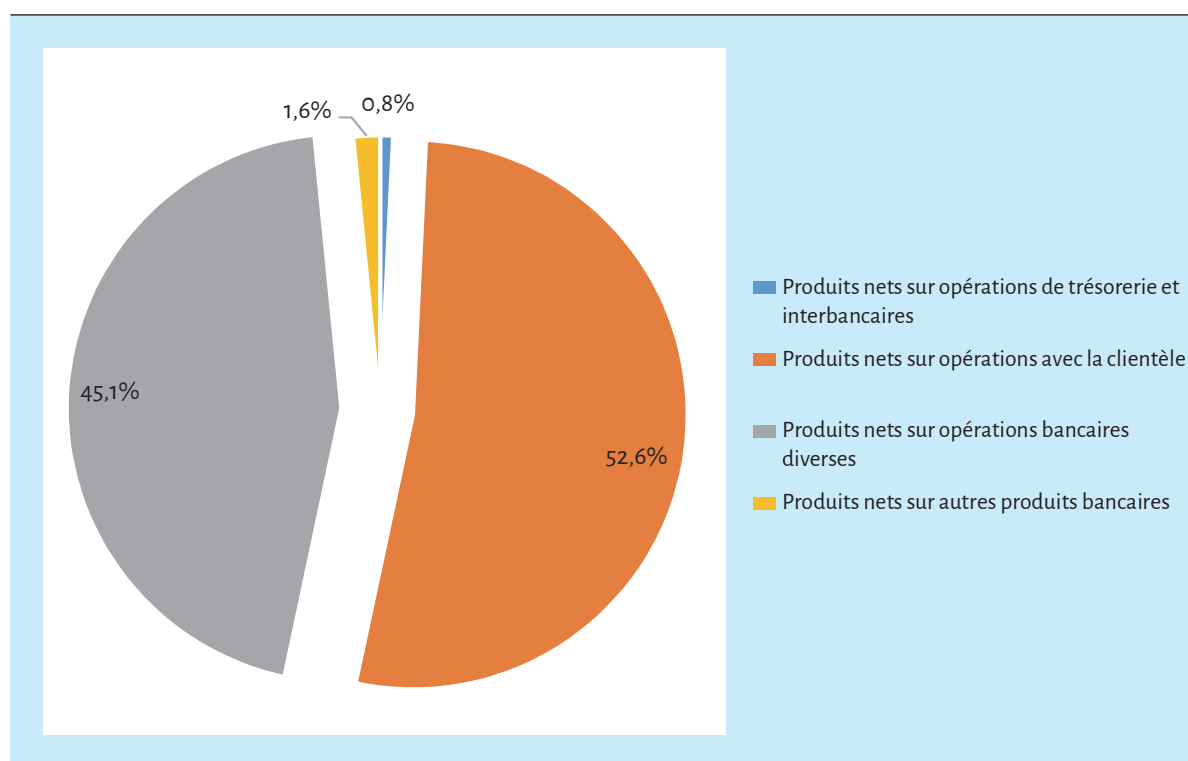
Le Produit Net Bancaire (PNB) s'est établi à USD 487,5 millions en décembre 2017, constitué principalement à 53,0 % de produits nets sur opérations avec la clientèle et à 45,0 % de produits nets sur opérations diverses.

Il importe de relever que toutes les banques ont enregistré un PNB positif au terme de la période sous revue, mais cette rentabilité demeure menacée par le niveau toujours élevé du coefficient d'exploitation de 78,0 %, largement supérieur au plafond de 60 % requis par les bonnes pratiques.

Les charges de structure sont composées principalement des charges générales d'exploitation et du personnel qui se sont situées respectivement à USD 230,3 millions et USD 132,7 millions.

Les banques ont dégagé un résultat net cumulé négatif de USD 2,80 millions pendant la période sous analyse. A cet effet, le retour sur investissement des banques n'a pas été réalisé, en témoignent les rendements négatifs des actifs et des fonds propres du secteur, qui se sont situés respectivement à -0,1 % et -0,6 % contre des seuils acceptables respectifs de 3 % et 10 %, en raison de la perte d'exploitation.

Figure 7 : Composition du Produit Net Bancaire en 2017



Source: BCC/DSIF

(i) (vi) Situation prudentielle

Tableau 8 : Evolution de la situation prudentielle du secteur bancaire en 2017

(en million de USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	2015	2016	2017
01. Fonds propres de base	430,70	314,46	415,33
02. Fonds propres complémentaires	113,96	3,57	178,99
03. Fonds propres réglementaires avant déduction	544,66	318,03	594,32
04. Autres éléments à déduire	4,99	3,80	0,00
05. Fonds propres réglementaires	539,67	314,23	594,32
06. TOTAL ACTIFS A RISQUE (Risques Bancaires)	1 899,11	2 436,54	2 179,55
07. Ratio de solvabilité globale $\geq 10\%$	28,68%	13,05%	27,27%
08. Ratio de solvabilité tier 1 $\geq 6\%$	22,68%	12,91%	19,06%
Norme de couverture des immo. par les FFP $\geq 100\%$	241,03%	113,10%	173,23%
Qualité des actifs			
Total risques bancaires/total actif	36%	50%	40%
Part des créances en souffrances nettes/Total créances nettes	10,5%	9,6%	11,5%
Part des créances en souffrance brutes/Total créances brutes	15,5%	18,7%	19,8%
Part des créances en souffrance nettes/Fonds propres de base	56,5%	67,8%	55,6%
Taux de provisionnement des créances en souffrance	35,6%	53,6%	47,3%
Liquidité			
Ratio de liquidité globale $\geq 100\%$	117,99%	119,61%	127,78%
Ratio de liquidité MN $\geq 100\%$	132,38%	127,78%	154,09%
Ratio de liquidité ME $\geq 100\%$	116,77%	118,61%	122,17%
Dépôts en MN/Total dépôts	16%	15%	10%

Source: BCC/DSIF

Au cours de l'exercice 2017, caractérisé par un contexte d'incertitude politique issue des tensions électorales et de poursuite de la dépréciation monétaire, les risques bancaires pesant sur le secteur bancaire congolais se sont chiffrés à USD 2 179,6 millions. En effet, ledit contexte a suscité la frilosité des investisseurs, impactant également le secteur bancaire dans la prise des risques.

Il sied de relever que ces risques n'incorporaient que le risque de crédit, l'intégration des risques pondérés nets au titre du risque de marché et du risque opérationnel faisant partie de sujets sous examen en vue de l'harmonisation du cadre réglementaire congolais aux recommandations bâloises.

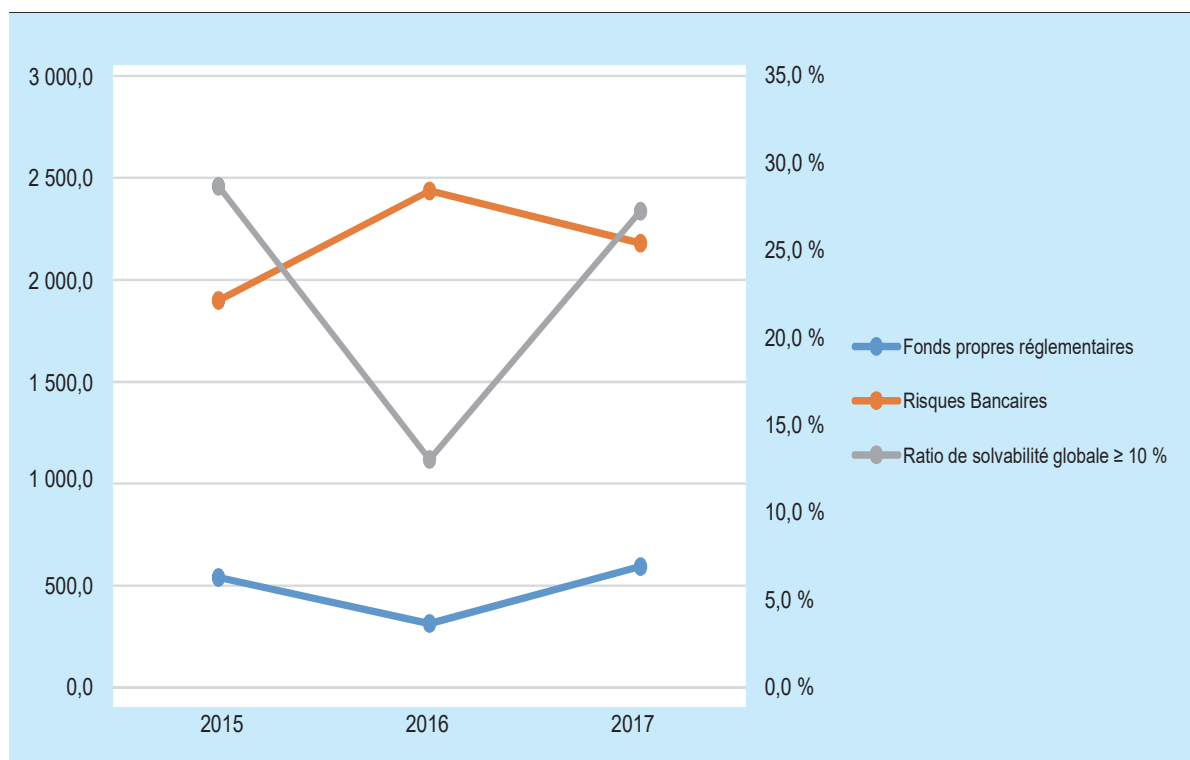
Par ailleurs, au plan des normes prudentielles de gestion, la situation du secteur bancaire à fin décembre 2017 est appréciable au regard des indicateurs affichés du point de vue de la solvabilité, de la liquidité et de la couverture des immobilisations.

1) La solvabilité du secteur

A fin décembre 2017, le ratio de solvabilité globale, qui rapporte le volume des fonds propres réglementaires au total d'actifs nets pondérés, a atteint 27,3 %, au-dessus du seuil de 10 % édicté par la réglementation prudentielle en vigueur.

En outre, le ratio de solvabilité Tier 1, dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres de base, s'est établi à 19,1 % pour un minimum réglementaire de 7 %.

Figure 8 : Evolutions des risques bancaires, des fonds propres réglementaires et du ratio de solvabilité



Source : BCC/DSIF

Pour ce qui est du nouveau seuil de capital minimum réglementaire de USD 30 millions, édicté en septembre 2017 et qui entrera en vigueur en janvier 2019, six (6) banques ont déjà atteint ledit seuil, sept (7) banques ont affiché des fonds propres de base en conformité avec le seuil de USD 10 millions encore en vigueur en 2017 et trois (3) banques alignent des fonds propres de base inférieurs à USD 10 millions de capital requis.

2) Le niveau de liquidité du secteur

Sur le plan de la liquidité, le secteur bancaire, tout au long de la période sous observation, a connu un excédent de liquidité expliqué par la détention d'une bonne qualité des actifs financiers et une bonne gestion de transformation des échéances.

Durant l'année 2017, les banques ont renforcé leurs actifs liquides afin de se prémunir contre des éventuels chocs de liquidité. De ce fait, la liquidité du secteur bancaire a été confortable au regard des ratios de la liquidité globale, en monnaie nationale et monnaies étrangères qui se sont situés au-dessus du minimum de 100 % requis, ressortant respectivement à 127,8 %, 154,1 % et 122,2 %.

Toutefois, une seule banque du secteur n'a pas respecté la norme de liquidité en monnaie nationale au cours de la période sous revue avec un ratio de 71 %.

3) La qualité du portefeuille crédits

A fin 2017, les taux net et brut de dégradation des crédits se sont situés respectivement à 11,5 % et 19,8 %, supérieurs aux seuils maximum respectifs de 5 % et 10 %, suivant les bonnes pratiques, traduisant la mauvaise qualité du portefeuille crédits.

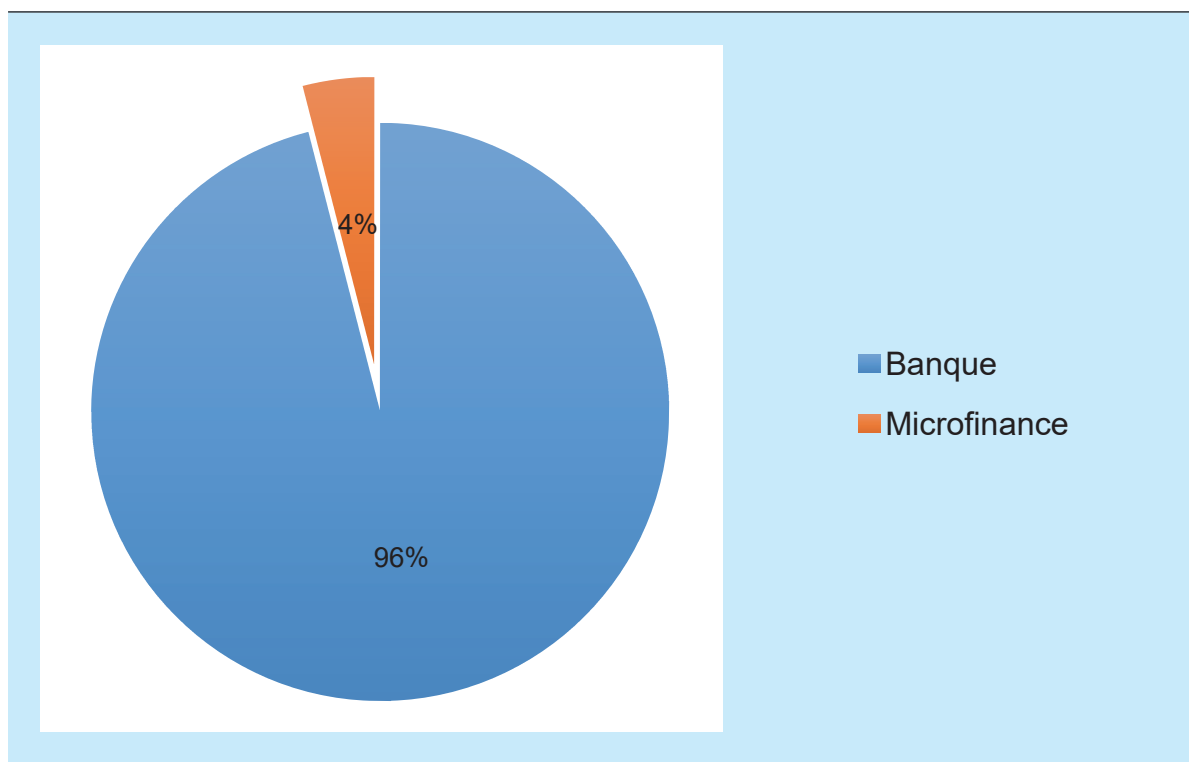
Par ailleurs, il sied de noter que les taux bruts de dégradation du portefeuille crédit de certaines banques demeurent très élevés au-delà de 40 %.

II.2. INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Les activités des institutions de microfinance ont poursuivi en 2017 leur tendance baissière observée depuis l'année 2016. En effet, le total bilantaire consolidé de ce secteur est passé de USD 240,9 millions en 2016 à USD 234,3 millions en 2017, soit une régression de 2,8 %, laquelle a entraîné celle de leur part de marché dans le secteur financier¹ congolais qui s'est établi à 3,9 % contre 4,7 % une année plus tôt.

¹ Le calcul du total bilantaire du secteur financier ne prend en compte que le secteur bancaire et celui de la microfinance.

Figure 9 : Répartition des Parts de marché entre les banques et les Institutions de Microfinance



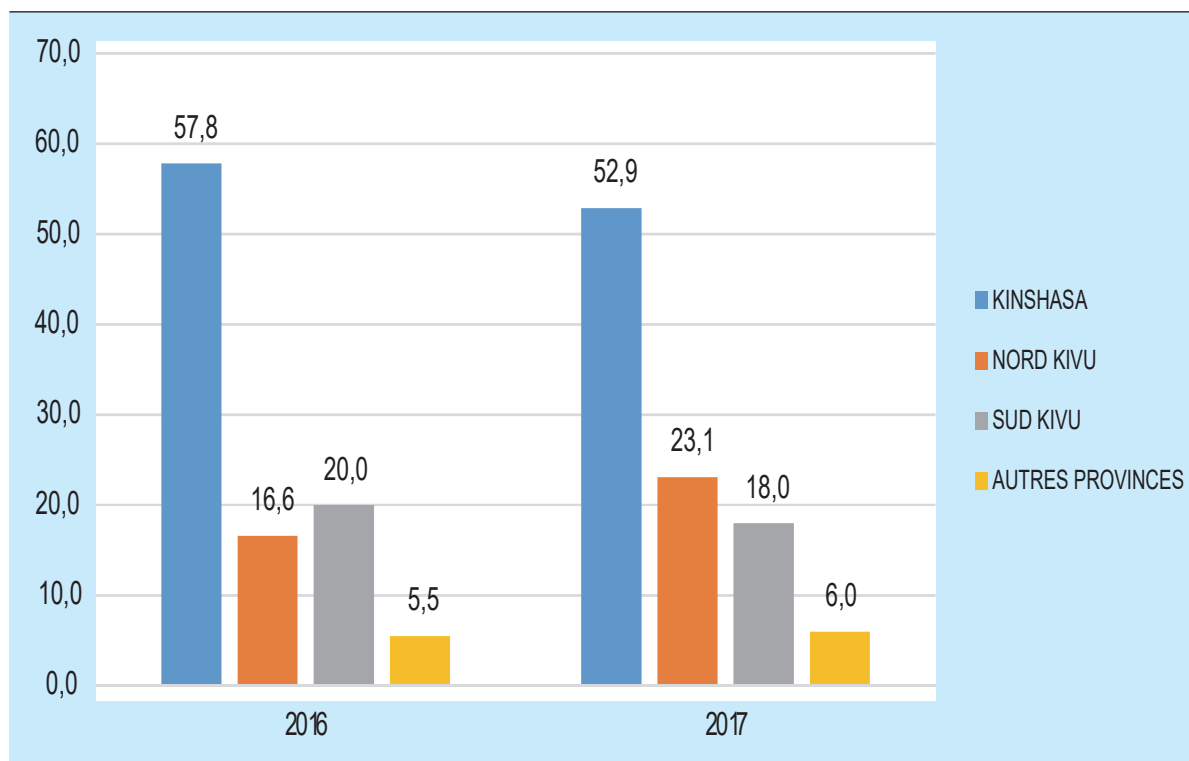
Source: BCC/DSIF

Cette contraction des activités est justifiée notamment par l'instabilité du cadre macroéconomique, la crise de la liquidité sévissant au sein d'un grand réseau mutualiste et les incertitudes intérieures.

Par ailleurs, l'analyse du total bilantaire par province a renseigné que la part de trois provinces à forte concentration a reculé de 0,4 point de pourcentage en 2017, s'établissant à 94,0 %.

Figure 10 : Répartition du total bilantaire par province

(En millions de USD sauf indications contraires)



Source : BCC/DSIF

Quant à l'analyse par origine des capitaux, il a été noté que les institutions de microfinance à capitaux étrangers ont détenu une part de 49,4 % du total bilantaire du secteur, en dépit de leur petit nombre.

Tableau 9 : Part du total bilantaire des ISFD par origine de capitaux

Rubriques	ISFD à capitaux nationaux	ISFD à capitaux étrangers	Total
Total Bilantaire	118,6	115,7	234,3
Part (%) par origine de capitaux	50,6 %	49,4 %	100,0 %

Source : BCC/DSIF

Les six (6) institutions à capitaux étrangers représentent près de la moitié du total du secteur de la microfinance à la clôture de l'exercice sous revue.

II.2.1 Bilan

A. Analyse de l'actif

En dépit de la baisse sensible de 11,1 % du portefeuille net de crédit, cet agrégat représente la masse la plus importante du total actif du bilan du secteur microfinancier.

Tableau 10 : Evolution de l'actif des Institutions de microfinance

RUBRIQUES	2013	2014	2015	2016	2017		
					Montant	Part (%)	Var (%)
Disponibles	69 425 608	67 599 211	63 075 469	48 015 779	60 522 808	25,8	26
Encours net de crédits	117 658 654	134 743 254	162 174 030	136 959 963	121 749 474	52	-11,1
Immobilisations	24 576 878	28 887 062	27 212 596	26 786 251	26 898 934	11,5	0,4
Autres emplois	16 932 828	26 962 846	27 759 830	29 208 385	25 159 543	10,7	-13,9
TOTAL ACTIF	228 593 968	258 192 373	280 221 925	240 970 377	234 330 759	100	-2,8

Source: BCC/DSIF

1. Disponibles

Contrairement à la tendance baissière des avoirs disponibles depuis 2014, cette rubrique a enregistré une hausse de 26,0 %, pour s'établir à USD 60,5 millions. Cette augmentation est consécutive, d'une part, à la nécessité de détenir plus de liquidités en vue de faire face aux retraits massifs des déposants suite à la crise de liquidité qui continue de sévir au sein de quelques institutions mutualistes et, d'autre part, au gel d'octroi de prêts de certaines institutions à cause des incertitudes intérieures.

Le ratio de liquidité immédiate s'est situé à 39,1 %, largement supérieur à la norme minimale de 20 %, quasiment au même niveau que celui de 2016.

Quant au ratio d'encaisse oisive, il est passé de 18,4 % en 2016 à 24,2 % à la clôture de l'exercice sous revue contre la norme réglementaire maximale de 20 %. Cette situation atteste la détention excessive des encaisses pour faire face aux retraits d'épargne.

2. Encours des crédits

La tendance baissière de cet agrégat, enregistrée depuis l'exercice 2016, s'est poursuivie au courant de l'année 2017. En effet, les crédits nets octroyés par les ISFD se sont établis à l'équivalent en CDF de USD 121,7 millions contre USD 136,9 millions en 2016, enregistrant ainsi une contraction de 11,1 %.

Le taux d'encours de crédit a fléchi de 3,1 points de pourcentage d'une année à l'autre pour se fixer à 58,7 % à fin décembre 2017 contre 61,8 % en 2016, en deçà du plancher réglementaire de 70 %.

Pour ce qui est de la qualité du portefeuille de prêts, elle continue à se détériorer par rapport aux années antérieures. Ainsi, le niveau du portefeuille à risque à plus de trente jours (PAR_{30}) s'est situé à 31,5 % à fin 2017 venant de 28,6 % une année auparavant contre un plafond requis de 5 %. Cependant, cette situation a occulté la bonne performance de certaines institutions de microfinance qui ont respecté la norme.

La détérioration de la qualité du portefeuille de crédit a été tirée par les institutions à capitaux nationaux qui ont détenu un PAR_{30} de 32,5 % contre 29,4 % en 2016. Par contre, celui des institutions à capitaux étrangers s'est amélioré de 1,6 point de pourcentage pour se fixer à 17,1 % à la clôture de l'exercice sous revue contre 18,7 % une année plus tôt.

3. Immobilisations

Les immobilisations nettes des ISFD ont atteint l'équivalent en CDF de USD 26,9 millions à la fin de l'année 2017 après s'être chiffrées à USD 26,8 millions en 2016, dégageant une très légère augmentation de 0,4 %.

S'agissant du taux des immobilisations nettes, il a enregistré un accroissement de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'année 2016, passant de 11,1 % en 2016 à 11,5 % en 2017, légèrement au-delà du plafond réglementaire de 10,0 %.

4. Autres emplois

Cette rubrique a enregistré une contraction de 13,9 % en 2017, passant de l'équivalent en CDF de USD 29,2 millions à USD 25,2 millions d'une année à l'autre, confirmant l'existence d'importantes opérations non encore régularisées au niveau de certaines grandes ISFD.

B. Analyse du passif

L'épargne a enregistré une augmentation de 4,3 % et est demeurée la principale ressource des ISFD.

Tableau 11 : Evolution du passif des Institutions de microfinance

RUBRIQUES	2013	2014	2015	2016	2017		
					Montant	Part (%)	Var (%)
Epargne	162 288 984	177 297 462	177 223 481	167 999 145	175 224 613	74,8	4,3
Fonds propres	22 072 493	13 460 825	18 877 802	-481 551	-6 759 586	-2,9	1 303,70
Opérations de trésorerie	3 412 853	5 993 400	9 978 580	4 451 772	14 665 399	6,3	229,4
Autres ressources	40 819 638	61 440 686	74 142 062	69 001 012	51 200 333	21,8	-25,8
TOTAL PASSIF	228 593 968	258 192 373	280 221 925	240 970 377	234 330 759	100	-2,8

Source: BCC/DSIF

1. Épargne

L'épargne collectée par les ISFD s'est élevée à USD 175,2 millions à fin décembre 2017 venant de USD 168,0 millions une année plus tôt. Cette évolution positive a été la résultante de l'expansion des agents bancaires et des réseaux d'exploitation observée auprès de certaines institutions ainsi que des effets induits par la campagne d'éducation financière.

Par ailleurs, l'analyse de la mobilisation de l'épargne par origine des capitaux a renseigné que les ISFD à capitaux nationaux ont collecté 66,8 % du total de l'épargne du secteur. Par rapport à son niveau de 2016, il a été noté une augmentation de 6,6 % de l'épargne à la clôture de l'exercice 2017. Ces dépôts ont représenté 98,7 % des ressources de ces ISFD à fin 2017.

S'agissant des ISFD à capitaux étrangers, leurs dépôts n'ont presque pas évolué. Toutefois, ils ont représenté 50,3 % du total de leurs ressources à fin décembre 2017 contre 45,7 % l'année précédente.

2. Fonds propres

A l'instar de 2016, les fonds propres de l'ensemble des institutions du secteur de la microfinance ont été négatifs. Bien plus, ils se sont davantage dégradés en 2017, s'établissant à USD -6,8 millions venant de USD -0,5 million en 2016, soit une forte baisse de 1 303,7 %. L'érosion de fonds propres des institutions mutualistes et d'une IMF ont été à la base de cette situation, suite essentiellement à la mauvaise gouvernance.

En vue de redresser les ISFD disposant des fonds propres négatifs, l'Autorité de Régulation et de Contrôle les a enjoint, dans le cadre d'un suivi rapproché, de soumettre des plans de redressement et de transmettre, tous les deux mois, les rapports sur l'état de mise en œuvre des recommandations y relatives.

En sus, la Banque Centrale a, d'une part, procédé au retrait d'agrément de certains dirigeants de ces institutions pour incompétence et, d'autre part, recruté, avec l'appui des partenaires au développement, des consultants en vue d'accompagner les ISFD en difficulté dans le processus de redressement.

S'agissant des ISFD en situation financière irrécupérable et sans perspective de redressement, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a décidé leur mise en liquidation.

Quant au taux de capitalisation, il est demeuré négatif, passant de 0,2 % en 2016 à 2,9 % à fin 2017, largement en deçà du plancher réglementaire de 15,0 %.

En ce qui concerne le moratoire accordé aux IMF pour le respect du niveau du capital minimum requis à fin décembre 2017, toutes les IMF collectrices de dépôts et deux non collectrices se sont conformées à cette exigence sur les vingt agréées.

Pour ce qui concerne l'analyse par origine des capitaux, les fonds propres des ISFD à capitaux étrangers ont régressé de 5,2 % contre une contraction de 27,6 % pour celles à capitaux nationaux. Cependant, leur niveau, bien qu'en baisse, est demeuré positif pour celles à capitaux étrangers.

3. Opérations de trésorerie

Contrairement à l'année 2016, les institutions de microfinance ont de plus en plus recouru aux emprunts principalement auprès des banques, société financière et Institutions financières spécialisées. Cette situation est attestée par une forte augmentation de 229,4 % des opérations de trésorerie, lesquelles se sont chiffrées à l'équivalent en CDF de USD 14,7 millions en 2017 contre USD 4,5 millions une année plus tôt. Cette hausse sensible était consécutive notamment à la pression exercée par la clientèle au niveau des guichets des institutions mutualistes et à l'affectation d'une partie de l'épargne à la couverture des charges d'exploitation.

4. Autres ressources

Les autres ressources ont enregistré une baisse de 25,8 %, passant de USD 69,0 millions à fin 2016 à USD 51,2 millions en 2017. Cette contraction est attribuable notamment au remboursement des emprunts à moyen et long termes contractés par les ISFD ainsi qu'à la diminution et/ou à l'amortissement des subventions d'équipement.

II.2.2 Analyse du résultat net

A l'instar de l'année 2016, le résultat de l'exercice 2017 a été négatif, bien qu'en légère atténuation par rapport à la situation de l'année précédente. En effet, le solde déficitaire de l'exercice s'est situé à USD 11,6 millions à fin décembre 2017 après avoir atteint USD -13,4 millions une année plus tôt. Cette perte réalisée globalement par le secteur à fin 2017 a été influencée à 77,5 % par celle subie par les institutions à capitaux nationaux.

Tableau 12 : Ventilation du résultat net

(en USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	2013	2014	2015	2016	2017
Produits	71 438 588	70 778 398	98 373 332	95 092 687	103 486 061
Charges	74 369 738	72 781 053	100 290 006	108 467 551	115 113 784
Résultat net	-2 931 150	-2 002 655	-1 916 674	-13 374 864	-11 627 723

Source: BCC/DSIF

Le ratio d'autosuffisance opérationnelle a baissé de 0,8 point de pourcentage, s'établissant à 83,4 % en 2017 contre 84,2 % une année auparavant, largement inférieur à la norme requise de 119,2 %.

II.3. AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Cette partie traite distinctement de l'évolution des activités des messageries financières, des bureaux de change et des autres Etablissements de Crédits, à savoir: Caisses d'Epargnes, Institutions Financières Spécialisées et Sociétés Financières, dont les Etablissements de Monnaie Electronique.

II.3.1. Messageries financières

A fin décembre 2017, il ressort de l'analyse des flux des transferts des fonds réalisés par les Messageries Financières ce qui suit:

A. Transferts nationaux

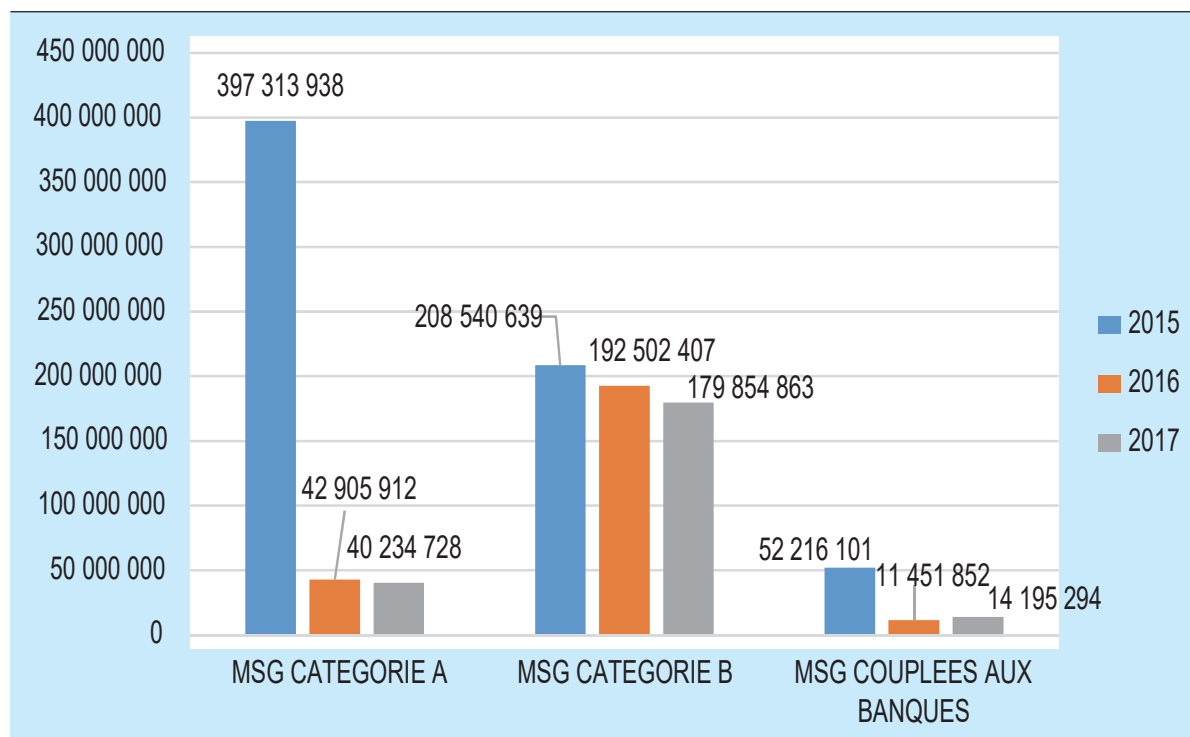
Tableau 13 : Evolution des transferts nationaux des messageries financières
(en USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	PERIODES			Variation 2016-2017	
	2015 ®	2016 ®	2017	Valeur	%
I. MSG CATEGORIE A[1]	397 313 938	42 905 912	40 234 728	-2 671 183	-6,23 %
Monnaie Nationale	20 667 774	14 393 047	7 441 320	-6 951 726	-48,30 %
Monnaie Etrangère	376 646 164	28 512 865	32 793 408	4 280 543	15,01 %
II. MSG CATEGORIE B[2]	208 540 639	192 502 407	179 854 863	-12 647 544	-6,57 %
Monnaie Nationale	44 481 545	46 168 717	65 975 837	19 807 120	42,90 %
Monnaie Etrangère	164 059 094	146 333 690	113 879 026	-32 454 664	-22,18 %
III. MSG COUPLEES AUX BANQUES	52 216 101	11 451 852	14 195 294	2 743 442	23,96 %
Monnaie Nationale	0	73 363	3 269	-70 094	-95,54 %
Monnaie Etrangère	52 216 101	11 378 489	14 192 025	2 813 536	24,73 %
TOTAL TN MN	65 149 319	60 635 127	73 420 427	12 785 300	21,09 %
TOTAL TN ME	592 921 359	186 225 044	160 864 459	-25 360 585	-13,62 %
TOTAL	658 070 678	246 860 171	234 284 886	-12 575 285	-5,09 %

Source : BCC/DSIF

Les transferts domestiques ont connu un fléchissement de USD 12,6 millions entre 2016 et 2017. Cette régression est due notamment à la concurrence avec les établissements de monnaie électronique.

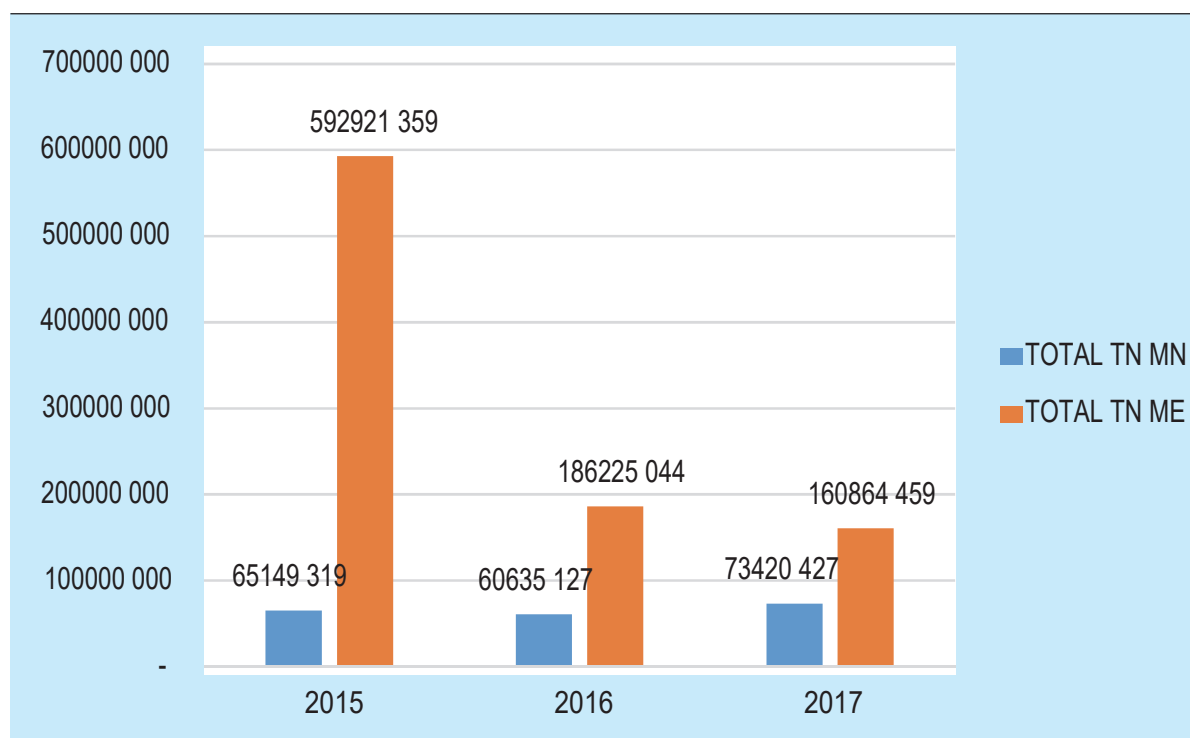
Figure 11 : Evolution des transferts nationaux par catégories
(en USD, sauf indications contraires)



Source : BCC/DSIF

Les messageries financières de catégorie B ont accaparé la plus grande proportion des transferts nationaux en 2016 et 2017.

Figure 12 : Evolution des transferts nationaux par monnaies
(en USD, sauf indications contraires)



Source : BCC/DSIF

La part des transferts domestiques en monnaies étrangères est plus importante que celle de ceux en monnaie nationale de 2015 à 2017. L'écart entre le volume des transactions dénouées en monnaie nationale et en monnaies étrangères s'est réduit en 2016 avant de se creuser en 2017.

B. Transferts internationaux

Les messageries financières œuvrant avec les banques ont été les canaux les plus utilisés pour les transferts internationaux au cours de la période sous analyse, eu égard à la densité des réseaux de leurs partenaires à travers le monde. Par ailleurs, le dollar américain demeure la monnaie la plus usitée dans les transactions.

1. Transferts internationaux reçus

Le total des transferts reçus de l'extérieur s'est accru de 226,6 % au cours de la période sous revue, passant de USD 335,9 millions en 2016 à USD 1 097,2 millions à fin 2017.

Tableau 14 : Evolution des transferts internationaux des messageries financières

(en USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	PERIODES			Variation 2016-2017	
	2015 ®	2016 ®	2017	Valeur	%
I. MSG CATEGORIE B	157 798 078	145 216 205	154 200 258	8 984 053	6,19 %
USD	157 386 313	144 819 987	153 848 792	9 028 805	6,23 %
EURO (Converti en USD)	411 765	396 218	351 466	-44 752	-11,29 %
II. MSG COUPLEES AUX BANQUES	163 233 439	190 698 884	943 022 185	752 323 301	394,51 %
USD	163 233 439	190 698 884	943 022 185	752 323 301	394,51 %
EURO	0	0	0	0	0,00 %
TOTAL TIR USD	320 619 752	335 518 871	1 096 870 977	761 352 106	226,92 %
TOTAL TIR EURO	411 765	396 218	351 466	-44 752	-11,29 %
TOTAL	321 031 517	335 915 089	1 097 222 443	761 307 354	226,64 %

Source: BCC/DSIF

2. Transferts internationaux émis

Les transferts internationaux émis ont progressé de 3,7 % durant la période sous analyse, passant de USD 201,6 millions à fin 2016 à USD 209,2 millions en 2017.

Tableau 15 : Evolution des transferts internationaux émis par les messageries financières

(en USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	PERIODES			Variation 2016-2017	
	2015 ®	2016	2017	Valeur	%
I. MSG CATEGORIE B	107 166 912	79 049 957	106 747 157	27 697 200	35,04 %
II. MSG COUPLEES AUX BANQUES	123 640 215	122 552 844	102 401 836	-20 151 008	-16,44 %
TOTAL	230 807 127	201 602 801	209 148 993	7 546 192	3,74 %

Source: BCC/DSIF

Comparés aux flux des transferts internationaux émis, ceux reçus ont été largement supérieurs durant la période sous examen. En effet, les soldes nets des transferts se sont chiffrés à USD 134,3 millions et USD 888,1 millions, respectivement en 2016 et 2017. Les messageries financières ci-dessous ont été les cinq premières en termes de flux de transferts selon leurs catégories respectives.

Tableau 16 : Cinq (5) Messageries financières ayant réalisé les plus importants flux de transferts

(en USD, sauf indications contraires)

TRANSFERTS DOMESTIQUES (En USD)				
INSTITUTIONS	ME	%	MN	%
Ami Fidèle Transfert	2 149 447	2,77 %	1 465 644	2,80 %
Express Union	5 695 274	7,34 %	1 903 401	3,63 %
National Transfert Services	14 772 148	19,05 %	6 367 362	12,15 %
Soficom Transfert	32 723 165	42,20 %	27 485 376	52,45 %
Solidaire Transfert	22 206 083	28,64 %	15 185 892	28,98 %
TOTAL (TNR)	77 546 117	100 %	52 407 675	100 %

TRANSFERTS INTERNATIONAUX RECUS				
Institutions	USD	%	EURO	%
Agence Grâce D.World Business	41 618 213	0,0422	-	-
Compagnie Financière du Congo	41 027 589	4,16 %	-	-
Access W.U.	753 758 655	76,41 %	-	-
BCDC W.U.	76 693 926	7,77 %	-	-
Rawbank Money Gram	73 325 740	7,43 %	-	-
TOTAL (TIR)	986 424 123	100 %	-	-

TRANSFERTS INTERNATIONAUX EMIS				
Institutions	USD	%	EURO	%
Agence Grâce D.World Business	14 467 737	0,1008	-	0,00 %
Compagnie Financière du Congo	41 664 780	29,03 %	-	0,00 %
BCDC W.U.	29 451 828	20,52 %	-	0,00 %
Ecobank W.U.	12 391 504	8,63 %	-	-
Rawbank Money Gram	45 571 994	31,75 %	-	-
TOTAL (TIE)	143 547 843	100 %	-	-

Source : BCC/DSIF

II.3.2. Sociétés financières

Les informations financières contenues dans cette partie concernent les établissements de monnaie électronique et les autres sociétés financières.

II.3.2.1. Les Etablissements de Monnaie Electronique

L'activité des Etablissements de Monnaie électronique a renseigné à fin 2017 une croissance de 58,4 % de la valeur des transactions, laquelle est passée de USD 148,1 millions en 2016 à USD 234,6 millions à fin 2017.

Tableau 17 : Evolution des activités des Etablissements de Monnaie Electronique*(en USD, sauf indications contraires)*

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATION 2016 - 2017	
	2015 ©	2016 ©	2017	Valeur	%
Nombre des clients enregistrés	12 098 515	14 170 631	22 580 845	8 410 214	59,3
Nombre des clients actifs	1 770 884	1 947 550	3 251 461	1 303 911	67
Valeur des transactions (USD)	54 765 193	148 107 282	234 634 819	86 527 537	58,4
Nombre de transactions	7 103 057	11 457 254	22 025 409	10 568 155	92,2

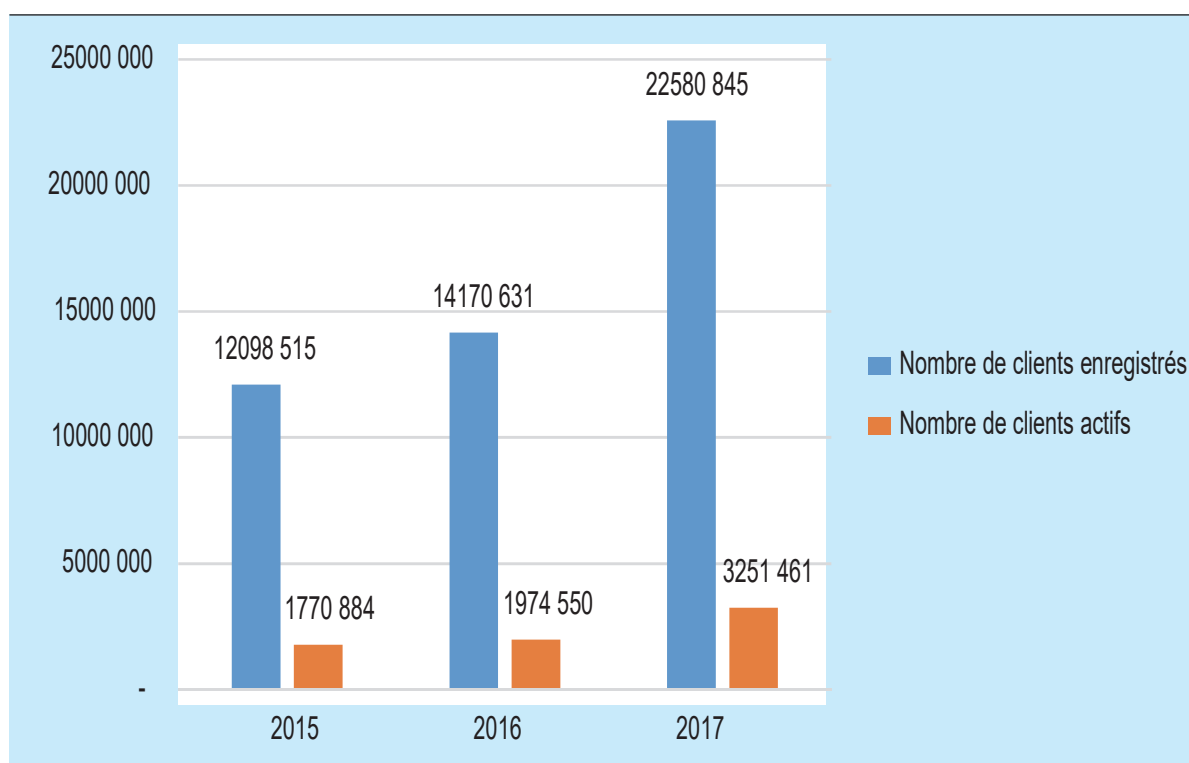
Source: BCC/DSIF

L'évolution du nombre de clients enregistrés et de clients actifs a observé une forte tendance haussière au cours de la période sous revue. En effet le nombre des clients enregistrés et des clients actifs a augmenté respectivement de 59,4% et 67,0%. Cependant, comme en 2016, il a été constaté que les clients actifs n'ont pas atteint 15% du total enregistré au cours de l'exercice 2017.

Cette situation est principalement liée à la culture de l'utilisation excessive du cash dans les transactions. A cet effet, il y a lieu de préconiser quelques mesures susceptibles d'encourager l'utilisation de la monnaie électronique dans les transactions, notamment :

- la promotion de l'éducation financière pour le changement de la culture au profit de l'utilisation de la monnaie électronique ;
- l'incitation par le gouvernement au recours à la monnaie électronique comme moyen de paiement de certains services, entre autres, les factures d'eau et d'électricité, les frais académiques et scolaires ainsi que certains impôts et taxes ;
- la mise en place de l'interopérabilité intégrale entre différents acteurs œuvrant dans le secteur financier.

Figure 13 : Evolution du nombre de clients enregistrés et actifs



Source : BCC/DSIF

Quant au nombre des transactions, il s'est accru de 92,2 % à fin 2017 pour atteindre un total de 22,0 millions d'opérations contre 11,5 millions d'opérations en 2016.

Par ailleurs, les fonds propres de certains Etablissements de Monnaie Electronique se sont effrités suite à des pertes importantes réalisées depuis le début de leurs activités. Ceci, en raison du niveau très élevé des charges, principalement les charges générales d'exploitation, par rapport aux produits enregistrés. Ainsi, dans le cadre d'un suivi rapproché, l'Autorité de Régulation et de Contrôle avait enjoint ces institutions de présenter des plans de redressement.

II.3.2.2. Les Autres Sociétés Financières

Les activités de ces institutions ont été dominées, au cours de l'exercice sous examen, par les crédits nets à la clientèle qui ont représenté 60,6 % de l'actif en 2017 ainsi que les capitaux permanents à concurrence de 99,2 % de passif.

Tableau 18 : Evolution des indicateurs clés des autres sociétés financières

(En million de USD, sauf indication contraire)

Rubriques	Période		Variation 2016-2017	
	2016	2017	Valeur	%
Total bilan	26,55	31,44	4,89	18,42
Opérations de trésorerie et interbancaires	7,73	11,95	4,22	54,56
Crédits nets	18,17	19,06	0,89	4,9
Immobilisations nettes	0,46	0,28	-0,18	-39,29
Capitaux permanents	26,21	31,19	4,98	19,02
dont Fonds propres	23,3	22,91	-0,39	-1,67
Produit net d'activités	1,2	1,25	0,05	4,17
Charges de structure	0,96	1,09	0,13	13,54
Résultat brut d'exploitation	0,23	0,16	-0,07	-30,43
Résultat net	0,03	-0,47	-0,5	-1666,67
	2016	2017	Variation en point de %	
			2016-2017	
Rentabilité des Actifs (ROA) ≥ 3 %	0,11 %	-1,49 %	-1,61 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE) ≥ 10 %	0,13 %	-2,05 %	-2,18 %	

Source: BCC/DSIF

Le total bilantaire des autres sociétés financières a enregistré une hausse de USD 4,9 millions, soit 18,4 %, passant de USD 26,6 millions en 2016 à USD 31,4 millions à fin décembre 2017.

Cette hausse est induite, d'une part, au passif, par l'augmentation des capitaux permanents de USD 4,9 millions, soit 19,0 % et, d'autre part, à l'actif, par l'accroissement de comptes de trésorerie et opérations interbancaires de USD 4,2 millions, soit 54,6 %.

Par ailleurs, il sied de noter une contraction de certains postes du bilan notamment avec une baisse, au passif, de fonds propres comptables de USD 0,4 million et, à l'actif, des immobilisations de USD 0,2 million.

Le portefeuille de crédits s'est accru de 4,9 %, passant de USD 18,2 millions en 2016 à USD 19,1 millions à fin décembre 2017. La totalité de ces crédits est à moyen terme. Les crédits sont accordés en monnaies étrangères et orientés exclusivement vers les institutions financières, notamment les banques et les institutions de microfinance.

Cette branche a affiché, à fin décembre 2017, un résultat négatif de l'ordre de USD 0,5 million contre un bénéfice de USD 0,03 million une année auparavant. Cette situation est essentiellement tributaire de l'augmentation des dotations aux amortissements et provisions de 0,52 million, soit 191,9 %, passant de USD 0,27 million à fin décembre 2016 à USD 0,79 million à fin décembre 2017.

Le produit net d'activités a augmenté de 4,17 %, passant de USD 1,20 million à fin 2016 à USD 1,25 million à fin 2017.

Les charges de structure ont augmenté de 13,54 %, passant de USD 0,96 million à fin 2016 à USD 1,09 million à fin 2017. Ces charges sont constituées des charges d'exploitation, des charges du personnel et des charges fiscales qui ont représenté respectivement 49,54 %, 46,79 % et 3,67 % du total.

Le coefficient d'exploitation à fin 2017 s'est affiché à 87,20 % contre le seuil de 60 % selon les bonnes pratiques internationales.

Les rendements des actifs et des fonds propres se sont affichés respectivement à -1,49 % et -2,05 %, ne respectant pas ainsi les bonnes pratiques internationales.

II.3.3. Bureaux de change

Les volumes des achats et des ventes de devises ont évolué à la hausse de 2016 à 2017. Il sied de noter que le volume des achats, sur la période sous analyse, a été supérieur à celui des ventes.

Le total des achats des devises a connu une augmentation sensible de USD 20,73 millions, soit 274,67 %, entre 2016 et 2017.

Tableau 19 : Evolution des achats des devises

(en USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATION (2014-2015)	
	2015	2016	2017	Valeur	%
Contre-valeur/CDF	26 629 259 592,00	9 171 997 748,00	45 003 954 693,00	35 831 956 945,00	390,67
Taux de change USD Fin exercice	927,32	1 215,59	1 591,91		
Contre-valeur en USD	28 716 516,74	7 545 313,43	28 270 351,81	20 725 038,37	274,67

Source: BCC/DSIF

Les ventes des devises se sont accrues de USD 17,97 millions, soit 242,24 %, entre 2016 et 2017.

Tableau 20 : Evolution des ventes des devises

(en USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATION (2016-2017)	
	2015	2016	2017	Valeur	%
Contre-valeur/CDF	21 433 003 905,00	9 016 843 372,00	40 413 090 931,00	31 396 247 559,00	348,20 %
Taux de change USD Fin exercice	927,32	1 215,59	1 591,91		
Contre-valeur en USD	23 112 967,65	7 417 676,20	25 386 486,72	17 968 810,52	242,24 %

Source: BCC/DSIF

Il importe d'indiquer que les statistiques ci-dessus ne sont pas exhaustives compte tenu du faible taux de transmission de ces informations à la Banque Centrale. Cette situation est due, d'une part, au manque de professionnalisme des opérateurs des bureaux de change et, d'autre part, à l'importance des transactions se dénouant dans l'informel qui ne sont pas interceptées par l'Autorité de Régulation et de Contrôle. Ces informations relatives aux opérations de change n'ont pas pris en compte les transactions de change dénouées dans les banques.

Parmi les devises cotées par la Banque Centrale du Congo, les plus utilisées, au cours de la période sous analyse, sont le Dollar Américain, le Franc CFA et l'Euro.

II.3.4 Caisses d'Épargne

Au regard de l'analyse des états financiers transmis à la Banque Centrale, l'évolution des indicateurs significatifs se présentent comme suit :

Tableau 21 : Evolution des indicateurs clés

(en unité de USD, sauf indication contraire)

Rubriques	Période			Variation 2016-2017	
	2015	2016	2017	Valeur	%
Total bilan	74 065 899	52 198 526	41 493 954	-10 704 572	-20,51 %
Crédits nets	6 395 284	8 094 146	5 748 694	-2 345 452	-28,98 %
Opérations diverses	6 258 725	6 222 063	1 571 803	-4 650 260	-74,74 %
Immobilisations nettes	44 175 451	33 067 394	30 718 206	-2 349 188	-7,10 %
Dépôts de la Clientèle	29 485 365	26 828 772	24 677 318	-2 151 454	-8,02 %
Fonds propres	26 601 553	17 725 899	8 655 609	-9 070 290	-51,17 %
Produit net d'activités	1 726 030	1 420 118	768 554	-651 564	-45,88 %
Charges de structure		3 199 938	2 583 273	-616 664	-19,27 %
Résultat brut d'exploitation	-2 721 030	-1 779 819	-1 814 719	-34 900	1,96 %
Résultat net	-1 783 433	-748 474	-1 067 899	-319 425	42,68 %
	2015	2016	2017	Variation en point de %	
				2016-2017	
Rentabilité des Actifs (ROA) ≥ 3 %	-2,40 %	-1,40 %	-2,57 %	-1,17 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE) ≥ 10 %	-6,70 %	-4,20 %	-12,34 %	-8,14 %	

Source : BCC/DSIF

Le total bilantaire a régressé de 20,5 % au cours de la période sous analyse, s'affichant à USD 41,5 millions à fin 2017 contre USD 52,2 millions en 2016. Cette situation est consécutive, au passif, à la baisse des dépôts de la clientèle ainsi que des fonds propres comptables respectivement de USD 2,15 millions et 9,07 millions.

A l'actif, cette régression est essentiellement imputable à l'évolution négative de toutes les rubriques, principalement les crédits nets à la clientèle, les opérations diverses et autres ainsi que les immobilisations qui ont respectivement baissé de USD 2,35 millions, USD 4,65 millions et USD 2,35 millions entre 2016 et 2017.

Au cours de la période sous analyse, les dépôts de la clientèle ont connu une baisse de 8,0 %. Ces dépôts sont principalement à vue en monnaie nationale et proviennent exclusivement des entreprises publiques.

Quant aux crédits, ils sont accordés uniquement aux entreprises publiques et en monnaie nationale. Leur proportion par rapport au total bilantaire s'est ralentie de 2016 à 2017, se situant à 13,85 % à fin 2017 contre 15,51 % en 2016. Cette part demeure faible au regard de l'importance de cette branche dans l'intermédiation. Cette situation est expliquée par la perte de la crédibilité au fil des années de cette catégorie d'institutions, dont l'objet est la promotion de l'épargne.

Le coefficient de réemploi a régressé entre 2016 et 2017, pour se situer à 23,3 % à fin 2017 contre 30,2 % en 2016.

Le produit net d'activités de 2017 est demeuré faible par rapport aux charges de structure, induisant un coefficient d'exploitation de plus de 200 % au cours de la période sous revue contre une norme acceptable inférieure ou égale à 60 %.

En ce qui concerne l'analyse de la rentabilité, l'exercice 2017 s'est soldé par une perte de USD 1,1 million.

II.3.4 Institutions Financières Spécialisées

L'analyse de ces institutions va se focaliser particulièrement sur l'une des trois institutions financières spécialisées opérant en République Démocratique du Congo.

Ses activités ont été dominées, au cours de l'exercice sous examen, par quatre principales rubriques en l'occurrence les immobilisations et les crédits nets à la clientèle qui ont représenté globalement 92,1 % de l'actif en 2017, d'une part, et les fonds propres comptables ainsi que les opérations diverses et autres, d'autre part, qui se sont accaparés la quasi-totalité du passif au cours de l'exercice correspondant.

Tableau 22 : Evolution des indicateurs clés des institutions financières spécialisées

(En millions de USD, sauf indication contraire)

Rubriques	PERIODES		Variation 2016-2017	
	2016	2017	Valeur	%
Total bilan	40,89	45,54	4,65	11,37 %
Crédits nets par décaissement	17,56	25,63	8,07	45,96 %
Opérations diverses et autres actif	4,58	3,55	-1,03	-22,49 %
Immobilisations	18,73	16,29	-2,44	-13,03 %
Opérations diverses et autres passif	1,47	12,09	10,63	723,13 %
Fonds propres	35,54	33,45	-2,09	-5,88 %
Produit net bancaire	2,41	8,28	5,87	243,57 %
Charges de structure	2,02	4,7		132,67 %
Résultat brut d'exploitation	0,39	3,56	3,17	812,82 %
Résultat net	0,23	4,3	4,07	1769,57 %
	2016	2017	Variation en point de %	
			2016-2017	
Rentabilité des Actifs (ROA) ≥ 3 %	0,56 %	9,44 %	8,88 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE) ≥ 10 %	0,65 %	12,86 %	12,21 %	

Source: BCC/DSIF

Le total bilantaire de cette catégorie d'institutions a enregistré une hausse de USD 4,65 millions, passant de USD 40,89 millions en 2016 à USD 45,54 millions à fin décembre 2017.

Cet accroissement est consécutif, au passif, à l'augmentation des opérations diverses et autres de USD 10,62 millions, soit 723,1 %, et, à l'actif, à l'accroissement des crédits nets à la clientèle de USD 8,07 millions.

Par ailleurs, suite, d'une part, à la dépréciation de la monnaie nationale ayant induit la baisse du capital et, d'autre part, à l'absence de la constitution de la provision pour reconstitution du capital, il a été observé une contraction des fonds propres comptables à hauteur de USD 2,1 millions.

De même, les rubriques « Opérations diverses et autres » ainsi que les immobilisations ont régressé respectivement de USD 1,0 million et 2,4 millions.

Le produit net d'activités a progressé sensiblement de 243,6 % à fin 2017, atteignant USD 8,3 millions contre USD 2,4 millions à fin 2016, couvrant ainsi les charges de structure au courant de la période sous analyse.

Quant à la rentabilité, il est à souligner que cette catégorie a pu réduire sa dépendance vis-à-vis des revenus hors exploitation depuis 2015, bien que sa contribution demeure indispensable à sa profitabilité. Ainsi, les rendements des actifs et des fonds propres se sont améliorés au cours de la période sous revue, s'établissant respectivement à 9,4 % et 12,9 % à fin 2017.

2^{ème} PARTIE :

SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

CHAPITRE I: REFORMES

I.1. REGLEMENTATION

Dans le cadre de la révision du corpus réglementaire, la Banque Centrale du Congo a poursuivi les travaux, en collaboration avec le FMI AFRITAC CENTRE, en vue de l'adapter aux standards internationaux et de s'inscrire dans l'approche de supervision basée sur les risques.

Ces travaux ont consisté en la révision des Instructions quantitatives et qualitatives relatives à la gestion prudentielle des banques en particulier et des Etablissements de Crédit, en général.

S'agissant des Instructions quantitatives, l'Instruction n°16 modification 2, portant règles prudentielles relatives à la classification et au provisionnement des créances des établissements de crédit, a été publiée en octobre 2014, tandis que les travaux de révision de l'Instruction n°14 aux banques, relative aux normes prudentielles de gestion, se sont poursuivis au cours de l'année 2017.

De même, un intérêt particulier a été accordé, au cours de ces travaux, à la mise en place d'un dispositif réglementaire en vue du suivi des risques systémiques. A ce sujet, la Banque Centrale du Congo a intégré dans le projet de l'Instruction n°14 modification 6 les différents « coussins Bâlois », à savoir : le coussin de conservation des fonds propres, le coussin contra-cyclique et le coussin des banques à importance systémique.

Quant aux instructions qualitatives, les travaux se sont focalisés sur :

- l'Instruction n°17 aux établissements de crédit relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne et conformité;
- l'Instruction n°18 relative aux conditions d'agrément des banques, de leurs dirigeants et commissaires aux comptes ainsi que de modifications de leurs situations statutaires;
- l'Instruction n°19 relative au commissariat aux comptes des établissements de crédit;
- l'Instruction n°21 relative au gouvernement d'entreprise des établissements de crédit;
- l'Instruction n°22 aux établissements de crédit relative à la gestion des risques.

Dans la pratique, il a été question **(i)** d'affirmer le pouvoir de l'Organe délibérant dans la surveillance de l'Organe de gestion des Etablissements de Crédit par son implication directe dans la détermination de la politique et de la stratégie desdits établissements et **(ii)** de prendre en compte dans la réglementation les nouvelles mesures relatives à l'externalisation de certaines fonctions auprès des pôles d'excellence.

En outre, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a continué le processus d'élaboration des textes réglementaires relatifs à la protection des consommateurs des services financiers, à l'activité de crédit-bail, à la communication financière, au fonctionnement d'une faitière ainsi qu'aux conditions d'agrément, de modification des statuts et des autres éléments ayant concouru à la délivrance de l'agrément des Coopératives d'Épargne et de crédit et des Institutions de Micro Finance.

I.2. AUTRES REFORMES

La Banque Centrale du Congo a poursuivi la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de la mission conjointe de FMI - Banque Mondiale, dans le cadre du Programme d'Evaluation du Secteur Financier en RDC (PESF), en guise des réponses aux faiblesses afin de renforcer la supervision bancaire en RDC.

Ainsi, la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers conduit plusieurs réformes dans les domaines suivants :

Du point de vue légal :

- ✓ la révision de la Loi Bancaire de manière, entre autres, à (i) renforcer les pouvoirs de la Banque Centrale du Congo en matière de résolution des crises notamment, les pouvoirs de révocation des actionnaires défaillants sans considération de leur droit de propriété et de négociation avec les nouveaux investisseurs, (ii) établir la responsabilité pénale des dirigeants défaillants et le devoir des actionnaires défaillants du comblement de passif et (iii) mettre en place un cadre de résolution des crises conforme aux bonnes pratiques en la matière ;
- ✓ la révision de la Loi Organique notamment en confiant à la Banque Centrale du Congo la mission de concourir à la stabilité financière ;
- ✓ la révision de la Loi applicable aux Coopératives d'Épargne et de Crédit portant principalement sur l'introduction des dispositions relatives à la protection des consommateurs des services financiers, à l'alignement à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit de sûreté, aux méthodes de regroupement des institutions mutualistes en réseau, au renforcement de la gouvernance ainsi qu'au retrait des normes prudentielles de cette Loi.

Sur le plan de la supervision :

- ✓ la poursuite de plusieurs formations des superviseurs dont celle relative à l'approche de la supervision basée sur les risques en vue d'accroître leur capacité opérationnelle ;
- ✓ la formation des agents des entités provinciales dédiés à la supervision dans le but de garantir leur efficacité ;

- ✓ le renforcement de la surveillance des institutions transfrontalières par la participation de l'Autorité de Régulation et de Contrôle aux collèges des superviseurs de manière à assurer un suivi efficient des banques concernées;
- ✓ la restructuration de l'organigramme de la DSIF afin de prendre en compte les activités liées à l'inclusion financière, la surveillance macro prudentielle, la conduite des marchés, la gestion des plaintes et la veille réglementaire;
- ✓ la conduite de la réflexion sur la nécessité de l'instauration d'un statut particulier pour les superviseurs conformément aux bonnes pratiques.

Sur le plan structurel :

- ✓ l'amélioration de certaines fonctionnalités de l'applicatif ISYS-CERI de la Centrale des Risques notamment par l'intégration d'un identifiant unique biométrique afin d'éviter des doublons;
- ✓ la migration des cadres comptables sectoriels vers les normes IFRS en prenant en compte l'imminence de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39;
- ✓ la mise en place d'un Comité National de Stabilité Financière dans le cadre de la surveillance macro-prudentielle;
- ✓ le concours de la Banque Centrale à l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière;
- ✓ l'instauration d'un régime spécial de restructuration des Etablissements de Crédit.

I.3. ETAT D'EXECUTION DES PROJETS

La Banque Centrale du Congo a mis en œuvre différents projets afin de s'engager dans un processus visant à la fois sa modernisation et le développement du système financier congolais avec l'appui des partenaires au développement.

Parmi ces projets, il a été dénombré :

- **le Fonds de garantie de dépôts :**

La mise en place d'un filet de protection des dépôts s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique de Développement de la Banque Centrale du Congo et du Système Financier National.

C'est dans ce contexte que le projet de mise en place d'un Fonds de garantie des dépôts en République Démocratique du Congo a été lancé en février 2013 avec l'assistance de la Coopération Allemande au travers notamment du financement de l'étude de faisabilité réalisée par un consultant, recruté par « le Bureau Global Banking Development Solutions ».

Il convient de relever que, sur base des évaluations tant qualitatives que quantitatives effectuées par le Consultant sus évoqué, les conditions préalables à la mise en place d'un Fonds de garantie des dépôts en RDC étaient en majorité réunies.

Cependant, la mise en place effective de ce dispositif se heurte à quelques écueils dont principalement les divergences entre les différentes parties prenantes sur la forme juridique et le mode de gouvernance dudit Fonds ainsi que le désistement de la coopération allemande.

A ce jour, la Banque Centrale s'est lancée dans l'exploration d'autres pistes pour la mise en place dudit fonds.

- **la Modernisation de la Centrale des risques :**

La Banque Centrale s'est lancée dans le projet de modernisation de la Centrale des Risques afin de rendre efficient cet important outil et de réduire l'asymétrie de l'information entre les institutions financières assujetties et les emprunteurs, d'une part, et prévenir ainsi le surendettement, d'autre part.

A cet effet, le processus de modernisation a été planifié en deux principales phases consistant, d'une part, au développement à court terme, en interne, d'un applicatif informatique performant, appelé à améliorer considérablement le service à rendre aux intermédiaires financiers par la Centrale des Risques existante au sein de la BCC et, d'autre part, l'externalisation des activités de la Centrale des Risques, notamment par la création d'une entité juridique indépendante mais opérant moyennant une gestion en sous-traitance auprès d'un privé à la faveur d'un contrat de délégation de service public sous financement de la KfW.

S'agissant de la première phase, il sied de rappeler que la mise en œuvre de cette phase du projet s'est concrétisé par (i) la mise en place d'un Comité en charge du pilotage de ce projet dénommé « Modernisation de la Centrale des Risques », MOCERI en sigle, en date du 06 avril 2011, et (ii) le développement en interne de l'applicatif « ISYS-CERI » et sa mise en production en date du 29 avril 2013.

Pour ce qui est de la deuxième phase, la BCC a, dans le cadre de la recherche d'autres voies pour matérialiser ce projet, partagé l'expérience sur l'organisation et le fonctionnement d'un Credit Bureau auprès de la South African Credit & Risk Reporting Association (SACCRA) et du National Credit Regulator (NCR).

Pour les mêmes raisons que le projet de fonds de garantie de dépôts, la modernisation de la Centrale des Risques fait face à des difficultés de sa mise en œuvre effective.

- **Migration des cadres comptables des établissements de crédit et des institutions de microfinance aux normes I.F.R.S (International Financial Reporting Standards) :**

L'Autorité de Régulation et de Contrôle a mis en place depuis 2011 un « Comité de Pilotage de Migration des cadres Comptables des Établissements de Crédit et des Institutions de Microfinance vers les normes IFRS », en sigle COPIMECI, pour assurer l'accompagnement du projet.

Toutefois, le projet a pris du retard et la date d'entrée en vigueur de ces normes a été reportée deux fois. Initialement prévue en 2016 et reportée en 2017, la mise en application du référentiel comptable IFRS par les banques a de nouveau connu un report en raison principalement des difficultés techniques et opérationnelles.

En 2017, le projet est encore dans une phase de transition. A ce titre, 11 (onze) banques sur 21 (vingt et un) Etablissements de Crédit ont publié des états financiers en IFRS en mode dégradé, 2 (deux) banques connaissent du retard en attendant les rapports en élaboration par leurs Commissaires aux Comptes. Par contre, pour les 8 (huit) autres Etablissements de Crédit restants, les perspectives ne semblent pas être favorables quant à leur finalisation dans les délais requis.

Les causes du ralentissement du rythme de la réforme et des résultats inférieurs aux attentes sont en partie liées aux facteurs suivants :

- le coût d'acquisition onéreux des logiciels compatibles aux normes IFRS;
- la non mise en place des manuels de procédures afin de faciliter l'installation des bases de données fiables pour le calcul des probabilités de défaut;
- le manque d'appropriation et d'intégration de tous les services et secteurs intervenant dans le processus de migration dans une entité. A ce jour, il est observé que les travaux reposent uniquement sur les services en charge des finances;
- l'inadéquation entre le nombre croissant d'entités prévues pour la migration et les commissaires aux comptes capables de revoir les états financiers IFRS;
- le manque de concertation entre les Etablissements de Crédit sur certaines questions nécessitant des échanges d'informations notamment la détermination du taux d'actualisation pour le calcul des avantages du personnel dans le cadre du régime de prestations définies;
- l'absence de compétences et d'expertise dans le domaine de la comptabilité actuarielle des avantages du personnel;
- la mobilité incessante des employés dans le secteur bancaire, laquelle a notamment affecté les personnes en charge du projet IFRS dans les banques;
- la perspective du remplacement, à partir de janvier 2018, de l'IAS 39 par l'IFRS 9, qui est beaucoup plus complexe à mettre en œuvre par les banques;
- la difficulté de la détermination et de la fixation de la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation.

CHAPITRE II: AGREMENTS ET ACTES CONFORMES

II.1. AGREMENTS

II.1.1. Agrément des banques

Au cours de l'exercice sous revue, aucune nouvelle banque n'a été agréée par la Banque Centrale du Congo. Ainsi, le nombre des banques en activité est demeuré inchangé au cours de l'exercice 2017, soit dix-huit (18) banques.

II.1.2. Agrément des Autres Intermédiaires Financiers

La Banque Centrale du Congo a agréé au cours de l'exercice 2017 dix (10) Messageries financières ayant leur siège à Kinshasa en raison de cinq (05) de catégorie A et cinq (05) de catégorie B.

Pour ce qui est des extensions et guichets de messageries financières, elle en a autorisé dix-neuf (19) sur toute l'étendue de la République dont huit (8) dans la ville de Kinshasa.

Par ailleurs, l'Institut d'Emission continue à enregistrer un nombre croissant de Messageries Financières désireuses d'arrêter leurs activités, suite à la rude concurrence leur imposée par les Etablissements de Monnaie Electronique.

II.1.3. Agrément des Commissaires aux comptes

La liste des Commissaires aux comptes agréés est restée inchangée en 2017, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales, avec respectivement neuf (9) et onze (11) unités.

II.2. ACTES CONFORMES

La Banque Centrale du Congo a, pour la période sous revue, entériné les modifications statutaires de Procredit Bank RDC SA consécutives à l'acquisition des parts sociales de Procredit Holding par EQUITY BANK, une banque d'origine Kenyane.

Par ailleurs, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a, conformément aux dispositions réglementaires en matière de gouvernance, approuvé la recomposition des Conseils d'Administration et Comités de Direction de plusieurs institutions financières par l'agrément des Directeurs Généraux, Administrateurs et Directeurs. Il s'agit de la BOA RDC SA, ADVANS BANK CONGO, STANDARD BANK RDC SA, EQUITY BANK RDC SA, ECOBANK RDC SA ET FPM SA.

En outre, la Banque Centrale du Congo a pris acte de la démission de certains dirigeants de banques.

CHAPITRE III: CONTROLE

III.1. CONTROLE PERMANENT

En ce qui concerne le contrôle permanent des banques, les travaux de suivi des institutions, réalisés suivant une approche basée sur les risques, ont permis à l'Autorité de Régulation et de Contrôle, à travers des analyses, d'être plus proactive en convoquant les membres des comités de gestion pour des entretiens sur les questions nécessitant une intervention précoce.

Cette approche a également permis d'établir le profil des risques de chaque institution au regard des faiblesses constatées aussi bien sur la gouvernance, le contrôle interne, la gestion des risques, le dispositif LBC/FT que sur le risque de crédit.

Le Contrôle permanent des banques a, au regard des insuffisances décelées, soumis au contrôle sur place les situations préoccupantes observées au niveau des banques pour approfondissement.

Au terme de ces contrôles, il a été exigé aux institutions l'élaboration des plans de mise en œuvre des recommandations de la Banque Centrale ainsi que la transmission régulière des rapports y relatifs.

Les recommandations de l'Autorité de Régulation et de Contrôle ont porté notamment sur le recouvrement des créances en souffrance, le renforcement en effectif et en qualité des équipes de contrôle, la comptabilisation des provisions complémentaires, la formalisation du fonctionnement de certains comités spécialisés par des actes ad hoc, la révision des chartes desdits comités ainsi que la séparation des fonctions de contrôle de celles opérationnelles.

S'agissant du secteur de la microfinance, toutes les institutions ont fait l'objet d'analyse des états financiers au moins une fois, lesquelles analyses ont été suivies par des lettres de conclusions exigeant notamment des compléments d'informations et/ou des corrections. Celles présentant des profils des risques élevés ont fait l'objet de suivi rapproché à l'issue de l'évaluation effectuée grâce à l'outil Smart GIRAF.

Par ailleurs, il a été procédé aux examens d'autres situations périodiques et au suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de contrôle sur place de manière à assurer la gestion saine et prudente de ces institutions.

Compte tenu de la lenteur dans l'exécution des recommandations issues des contrôles sur pièces, un accent particulier a été mis, au courant de l'année 2017, sur l'organisation des réunions bilatérales avec les organes exécutifs auxquels ont été associés quelques membres des organes délibérants afin de les impliquer davantage dans le suivi de la gestion de leurs institutions. Ainsi, cinquante-sept (57) réunions ont été tenues au courant de cet exercice.

Enfin, pour ce qui est des Autres Intermédiaires Financiers, un accent particulier a été mis sur l'exigence faite aux établissements de monnaie électronique d'élaborer et de transmettre des plans de redressement crédibles en vue de leur mise en œuvre.

A cet effet, certaines institutions ont soumis à l'Autorité de Régulation et de Contrôle leur premier plan de redressement pour validation à la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, un examen approfondi des états financiers de ces institutions a permis de déceler certaines faiblesses liées notamment à la non observance de la réglementation relative à la gouvernance et au contrôle interne, motivant ainsi la nécessité de diligenter des missions de contrôle sur place pour l'année 2018.

Pour ce qui est du respect des dispositions réglementaires des Instructions Administratives n°006 et n°007, régissant le fonctionnement des Messageries Financières et Bureaux de change, il a été observé, en 2017, la persistance des mêmes griefs dans la transmission des relevés mensuels consolidés des opérations notamment, le retard et l'irrégularité de la soumission dus au comportement laxiste dans le chef des dirigeants de ces établissements.

III.2. CONTROLE SUR PLACE

La surveillance des établissements assujettis repose sur la combinaison des contrôles permanent et sur place. Ainsi, les activités du contrôle sur place au cours de l'exercice 2017 ont été marquées spécifiquement par l'exécution des missions contenues dans le planning pluriannuel 2017, 2018 et 2019. Contrairement aux contrôles effectués les années antérieures, ceux de l'exercice 2017 étaient consécutifs aux conclusions des analyses de contrôle permanent, qui ont dégagé à la suite de l'approche de la supervision basée sur les risques, un profil de risque mettant en exergue l'exposition des banques aux risques inhérents à leurs activités pouvant ébranler la stabilité du système financier.

En sus, au cours de l'exercice 2017, quelques missions de contrôle ponctuelles ont été conduites auprès de certaines banques pour vérifier certaines allégations relatives aux soupçons de blanchiment des capitaux.

III.2.1. Etat d'exécution du planning et contraintes

Il sied de souligner que l'exécution du planning de missions de contrôle de l'exercice 2017 a été marquée par plusieurs contraintes, notamment le nombre réduit des chefs des missions. Cette contrainte a débouché sur le lancement tardif des missions, soit en septembre 2017.

Tableau 23 : Situation des missions planifiées et réalisées en 2017

INSTITUTIONS	Missions planifiées	Missions réalisées	Taux de réalisation
Banques	6	4	67 %
Mobile Banking	4	0	0 %
COOPEC et IMF	70	15	21 %
- Kinshasa	10	3	30 %
- Provinces	60	12	20 %
Total	80	19	24 %

Source: BCC/DSIF

Ainsi, au regard de la planification des missions de contrôle reprise dans le tableau ci-dessus, le taux de réalisation des missions a été de 67 % pour les banques, 21 % pour les institutions du système financier décentralisé et 0 % pour les établissements de monnaie électronique.

S'agissant des établissements de monnaie électronique, leur contrôle a été aligné pour la première fois par l'Autorité de Régulation et de Contrôle depuis le lancement de leurs activités dans le cadre de l'exercice 2018.

III.2.2. Constats relevés à l'issue des contrôles sur place

Au niveau des Banques :

Contrairement au planning de missions de l'exercice 2017, seules quatre (4) sur six (6) banques y inscrites ont été effectivement contrôlées. Pour rappel, ces missions avaient pour thématiques le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures et l'évaluation de la qualité des actifs.

Ainsi, au terme de ces missions de contrôle, il a été relevé que certaines banques avaient procédé à la résorption d'un grand nombre des faiblesses y décelées antérieurement par l'Autorité de Régulation et de Contrôle.

Toutefois, de nouvelles faiblesses, portant aussi bien sur la gouvernance, la gestion du portefeuille crédit, les aspects comptables et financiers ainsi que sur le dispositif de contrôle interne, ont été identifiées comme repris ci-dessous :

i. Au plan de la gouvernance :

- le non-respect par certaines banques de l'exigence réglementaire relative à la présence d'un actionnaire de référence ;
- l'absence des comités spécialisés du conseil d'administration ;
- la non formalisation de certains comités techniques ;
- l'absence d'une cartographie des risques ;
- les changements récurrents de l'organigramme sans évaluation approfondie préalable susceptible de dicter une restructuration objective à même d'assurer une stabilité de l'organisation ;
- la non-évaluation du Comité de Gestion par le Conseil d'administration ;
- l'élaboration d'un organigramme fonctionnel inadéquat et non approuvé par l'organe délibérant ;
- la libération partielle des parts sociales par les actionnaires ;
- l'insuffisance du nombre d'administrateurs indépendants au conseil d'administration ;
- l'absence d'agrément préalable de certains dirigeants par la BCC ;
- l'absence d'un plan de continuité d'activités ;
- l'absence d'actes publiant les politiques et procédures ;
- l'existence des manuels de procédures et des politiques non actualisés et non approuvés par les organes délibérants.

ii. Au plan de l'activité de crédit :

- la dégradation accentuée de la qualité du portefeuille crédit ;
- la mauvaise classification et le provisionnement insuffisant des créances en violation des dispositions de l'Instruction n°16 en vigueur ;
- la prise en compte des garanties non-éligibles dans l'atténuation des risques ;
- le non-respect de la norme de la division des risques ;
- le non-respect des dispositions de la politique interne de crédit ;
- l'inefficacité d'actions de recouvrement des créances en souffrance.

iii. Au plan comptable et financier :

- la non implémentation du GCEC et la production manuelle des états financiers et autres reportings ;
- l'existence des discordances de soldes comptables sur plusieurs reportings ;
- l'absence de maîtrise des charges d'exploitation ;
- la comptabilisation inappropriée de certaines charges demeurées stérilisées dans les comptes suspens.

iv. Au plan de la conformité et des opérations :

- le non-respect des dispositions réglementaires dans les dénouements de transactions internationales ;
- l'inefficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

v. Au plan du contrôle interne :

- l'insuffisance des effectifs au sein des organes de contrôle de deuxième et troisième niveaux et, dans certaines institutions, le cumul des fonctions de contrôle et opérationnelles ;
- la couverture partielle des activités du contrôle permanent et de l'audit interne.

□ Au niveau des Institutions de Microfinance :

Le contrôle du secteur de la Micro Finance tant à Kinshasa qu'en provinces n'a porté, suite aux contraintes sus-évoquées, que sur quinze (15) institutions face à un total de soixante-dix (70) prévues au planning de l'exercice.

A l'issue des différents contrôles, il a été relevé de manière globale que la gestion de ces institutions s'est caractérisée notamment par le non-respect des dispositions légales et réglementaires régissant leurs activités, la mauvaise qualité du portefeuille crédit, l'insuffisance et/ou l'absence des fonds propres, l'absence de rentabilité, le dysfonctionnement des organes dirigeants et l'inefficacité du dispositif de contrôle interne.

III.2.3. Point sur les missions ponctuelles de contrôle sur place

Les missions ponctuelles ont été effectuées dans le cadre de l'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme d'une banque.

A l'issue de cette évaluation, la Banque Centrale a adressé des injonctions à l'attention de la banque concernée au regard des faiblesses identifiées dans son dispositif de LCB/FT. Ces injonctions ont porté sur la mise en place d'un dispositif LCB/FT adéquat tant au niveau de l'identification et la connaissance de la clientèle habituelle ou occasionnelle, de la surveillance des transactions atypiques ou suspectes qu'à celui de la déclaration des soupçons à la Cellule Nationale des Renseignements Financiers, en sigle CENAREF.

III.3. SUIVI DES RISQUES DU SYSTEME FINANCIER

III.3.1. Instruments Macro-prudentiels

La mise en œuvre de la politique macro-prudentielle revêt de nos jours une importance capitale car elle permet : (i) d'identifier, de prévenir et d'atténuer le risque systémique, (ii) de choisir ou de réunir les composantes du jeu d'outils macro-prudentiels et (iii) de combler les lacunes de la réglementation ainsi que celles des données et de l'information financière.

C'est ainsi que la Banque Centrale du Congo au travers de sa Direction de Surveillance des Intermédiaires Financiers s'était attelée à sélectionner les instruments macro-prudentiels pour (i) enrichir son corpus réglementaire et (ii) développer sa politique macro-prudentielle.

Tableau 24 : Instruments macro-prudentiels sélectionnés par la Banque Centrale du Congo

I. Pouvoirs de l'autorité macro-prudentielle	
Pouvoirs « durs » : Compétence institutionnelle	La Banque Centrale a un droit de contrôle direct sur les instruments
II. Outils de portée générale préconisés pour le secteur bancaire	
II.A volant de conservation des fonds propres	Le coussin de conservation est à détenir au-delà du minimum requis par les banques pour pouvoir supporter des pertes soudaines. Il est obligatoire et le montant de ce coussin varie de 0 à 2,5% des actifs nets pondérés. Cependant, pour un début en RDC, le pourcentage de ce coussin de conservation est à atteindre dans un délai de trois ans, en raison de 0,75% les deux premières années et de 1% à la troisième année échéant en 2021.
II.B volant des fonds propres contra-cycliques	Il vient s'ajouter au volant précédent en période d'expansion. Il est activé par les Autorités Nationales lorsqu'elles estimeront qu'une croissance excessive du crédit est associée à une accumulation des risques à l'échelle du système. En effet, cette croissance excessive du crédit est mesurée par la déviation du ratio crédit/PIB par rapport à la tendance. Le montant du coussin varie de 0 à 2,5% des actifs pondérés, en fonction du degré estimé d'accumulation des risques ; et peut être fixé au-delà de ce montant, lorsque les circonstances l'exigeraient.
II.C volant des fonds propres pour les établissements d'importance systémique	Cette exigence se justifie par les externalités négatives générées par les faillites des banques qui donneraient lieu à des perturbations au niveau du système et de l'économie réelle. Ce volant sera fixé de manière individuelle dans la fourchette de 1 à 2% sur décision de la BCC.
II.D. limite au ratio de levier	Ce ratio limite le niveau du degré d'accumulation de l'endettement du secteur bancaire. Le seuil minimal du ratio de levier, suivant notre réglementation, sera à 5%.
III. Outils pour les expositions au secteur des ménages	
III.A. Exigences des fonds propres pour les expositions au secteur des ménages	Il s'agit de la prise en compte du volant des fonds propres contra-cycliques focalisé sur l'expansion des prêts aux ménages.
III.B. Limite à la croissance de crédit au secteur des ménages	C'est la possibilité prévue par la BCC de limiter les prêts au secteur des ménages lorsque la tendance commence à devenir non soutenable, dans le cadre de la surveillance macro-prudentielle.
III.C. Restrictions aux prêts ou critères d'admissibilité des emprunteurs :	Ces deux instruments non bâlois sont pris en compte dans la panoplie d'instruments macro-prudentiels sélectionnés par la BCC.
<ul style="list-style-type: none"> • Limite au ratio prêt/valeur pour crédit immobilier résidentiel • Limite au ratio prêt/revenu 	
IV. Outils pour les expositions au secteur des entreprises	
IV.A. Exigences des fonds propres pour les expositions au secteur des entreprises	Il s'agit de la prise en compte du volant des fonds propres contra-cycliques focalisé sur l'expansion des prêts aux entreprises non financières.
IV.B. Limite à la croissance du crédit au secteur des entreprises	C'est la possibilité prévue par la BCC de limiter les prêts au secteur des entreprises lorsque la tendance commence à devenir non soutenable, dans le cadre de la surveillance macro-prudentielle.
IV.C. Restrictions aux prêts ou critères d'admissibilité des emprunteurs :	Ces deux instruments non bâlois sont pris en compte dans la panoplie d'instruments macro-prudentiels sélectionnés par la BCC.
<ul style="list-style-type: none"> • Limite au ratio prêt/valeur pour crédit immobilier commercial • Limite au ratio prêt/revenu 	
V. Outils de liquidités appliqués au secteur bancaire	
V.A. Exigences de volant de liquidité :	La réglementation prudentielle de la RDC le prévoit, mais le calcul de ce ratio n'est pas le même que le volant de liquidité de Bâle III. Le dispositif prudentiel de la RDC prévoit le ratio en monnaie locale et à l'ensemble des devises étrangères. Ces instruments non bâlois sont pris en compte dans la panoplie d'instruments macro-prudentiels sélectionnés par la BCC pour s'assurer du niveau de la dépendance des banques face au financement extérieur.
<ul style="list-style-type: none"> • Ratio de liquidité à court terme à 30 à jours ; • Ratio de liquidité à court terme par monnaie ; • Ratio prêts/dépôts 	

III.3.2. Analyse des objectifs macro-prudentiels

Objectif 1 : Renforcer la résilience du système financier

La menace sur la stabilité financière en RDC résulte souvent des chocs externes qui rendent l'économie congolaise très vulnérable et affectent, par ricochet, la stabilité financière.

Au regard de ces menaces, la Banque Centrale du Congo développe, avec le concours de FMI-AFRITAC/Centre, les instruments bâlois pour une résilience à moyen et long termes, en révisant la définition des fonds propres et en introduisant les coussins devant prémunir le secteur bancaire contre les tensions économiques, l'expansion excessive des prêts sans contrepartie et celle du niveau de l'endettement du secteur bancaire ainsi que le coussin pour le risque lié aux établissements d'importance systémique.

Objectif 2 : Limiter le risque de défauts collectifs

S'agissant de l'interconnexion, le risque de contagion au travers de l'interbancaire, en dépit de la situation préoccupante de certaines banques, demeure acceptable. Cette situation se justifie par le fait que les prêts interbancaires sur la même place s'octroient à des taux très faibles afin d'éviter l'ampleur du risque de défaut des banques en position emprunteuse.

Aussi, pour se prémunir contre d'éventuelles contagions, les concours à l'interbancaire, aux banques en situation financière préoccupante, sont-ils souvent limités.

Cependant, le secteur bancaire est quand même exposé au risque de contagion face aux correspondants hors place, eu égard à certaines incertitudes qui planent encore à l'échelle internationale et à la situation de resserrement des transactions en dollar américain opérées, auprès des correspondants bancaires étrangers, par les banques congolaises.

En outre, il importe de prendre en compte l'expansion grandissante observée des banques panafricaines pour lesquelles les maisons mères sont localisées dans les zones économiques qui subissent davantage des pressions causées par le report des ajustements et la montée des tensions dans leurs secteurs financiers.

Pour rappel, les banques transfrontières peuvent être également source des risques, au travers d'une contagion intragroupe éventuelle, avec probabilité de générer le risque d'interconnexion au niveau des pays d'accueil.

Suivant une étude faite par la Banque Mondiale, il s'observe un foisonnement des banques panafricaines en Afrique subsaharienne, dont leur bilan consolidé avoisine les 50 % du PIB de cette partie du continent africain.

Il est également noté que le secteur bancaire congolais reste fortement exposé au risque inhérent aux prêts libellés en devises qui sont plus représentatifs dans le portefeuille global. En effet, les fluctuations négatives, à répétition, du taux de change seraient source des pertes matérielles d'un bon nombre des banques étant donné que les emprunteurs ne sont pas couverts aux dépréciations du taux de change.

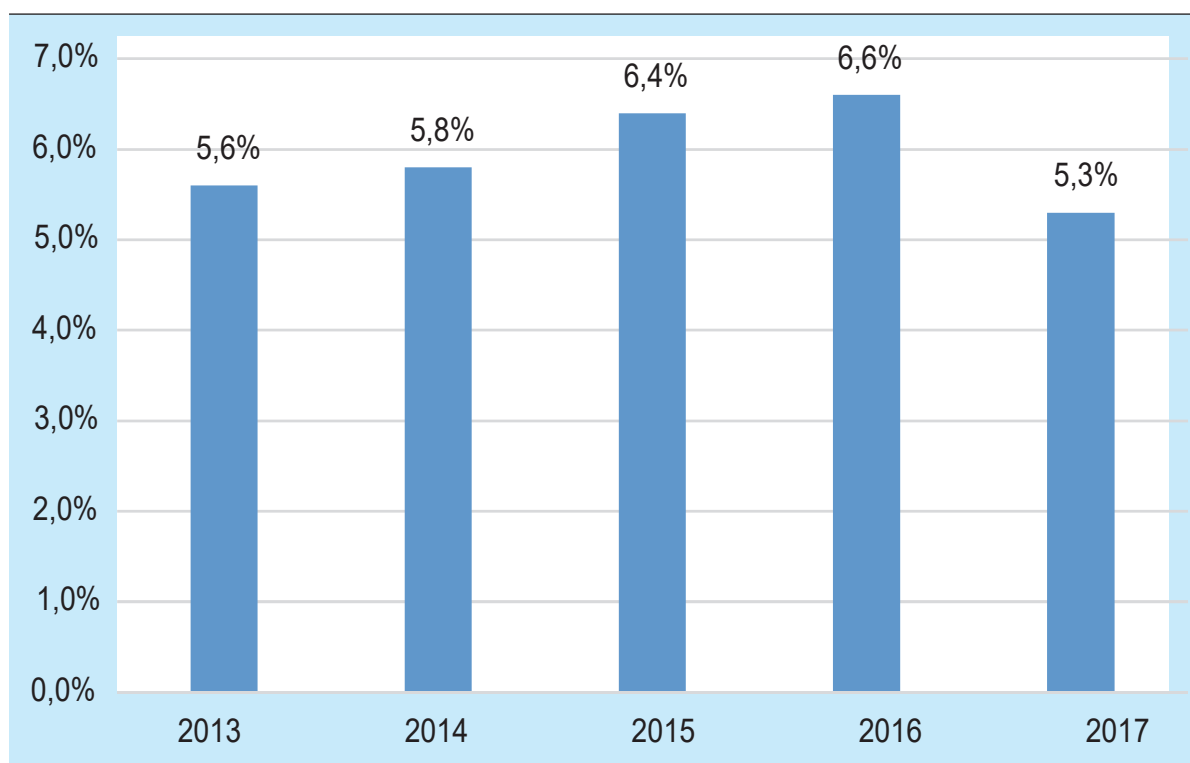
Objectif 3 : Atténuation et prévention d'une expansion excessive du crédit et de l'effet de levier

Au cours de la période sous revue, les prêts accordés par le secteur bancaire n'ont pas connu un cycle trop excessif de nature à constituer des bulles de crédit insoutenables. Il s'est observé quasiment un ralentissement des prêts consentis à la clientèle.

Le ratio Prêts/PIB, au cours de ces cinq dernières années est demeuré faible et a connu une tendance baissière en 2017 compte tenu du degré d'hostilité affiché par le secteur bancaire, au regard de la variation négative de taux de change pendant au moins trois (3) années, ce qui a contribué au maintien à des proportions élevées du risque de défaillance de la contrepartie.

En effet, ce ratio, comme l'indique la figure ci-dessous, est demeuré de loin en-deçà de la valeur moyenne pour l'Afrique subsaharienne de 21 % et presque 15 % de celui des pays considérés fragiles par le FMI.

Figure 14 : Prêts rapportés au PIB



Source : BCC/ DSIF

Eu égard à ce qui précède, les considérations suivantes ont été émises :

1. au regard de l'embellie économique observée à fin 2017, le secteur bancaire congolais devait profiter de la conjoncture économique mondiale favorable pour accroître sa capacité de résistance aux chocs et réduire son niveau élevé de taux de dégradation du portefeuille, afin d'éviter qu'il se retrouve dans une situation irrémédiable face à la montée éventuelle des facteurs de vulnérabilité à moyen terme à l'échelle internationale ;
2. la mise en place de la réglementation tant quantitative que qualitative, suivant les standards internationaux, contribuerait à une meilleure surveillance prédictive aussi bien dans le cadre de la supervision basée sur les risques que la surveillance macro-prudentielle ;
3. l'accélération par l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, ARCA en sigle, du processus de mise en place d'un cadre prudentiel adéquat du secteur, conforme aux standards internationaux en la matière, afin, d'une part, de se doter des outils capables d'assurer la solidité, la stabilité et la sécurité du secteur et, d'autre part, de permettre aux futurs acteurs du secteur d'être à même d'adapter leurs stratégies opérationnelles en tenant compte des risques qu'ils pourraient rencontrer ;
4. le rapatriement obligatoire des recettes d'exportation des produits miniers d'une quotité de 40 %, suivant la réglementation du change en vigueur, devrait normalement contribuer sensiblement à l'augmentation significative du bilan du secteur bancaire, surtout pendant les périodes d'envol des prix des produits de base à l'échelle mondiale. Il va sans dire que le secteur bancaire aura à constituer plus des ressources pour contribuer encore mieux dans la résilience économique de la RDC.

3^{ème} PARTIE : AUTRES ACTIVITES

CHAPITRE I: ACTIVITES DE LA CENTRALE DE RISQUES

La Centrale des Risques est un outil important d'aide à la prise de décision pour les opérations de financement de l'économie dans la mesure où elle permet aux institutions financières d'apprécier la solvabilité de leurs clients au regard de leur niveau d'endettement, d'une part, et de prévenir les risques de surendettement des opérateurs économiques bénéficiaires des concours à l'économie, d'autre part.

Ces services d'information sur les crédits, appelés services d'information sur la solvabilité des emprunteurs, centrale des risques ou bien Credit bureau, offrent des avantages aussi bien aux établissements de crédits (y compris les Institutions de microfinance) qu'à leurs clients dans un environnement d'information imparfaite. Ils permettent de :

- détecter au plus vite les risques d'insolvabilité des emprunteurs;
- éviter les risques d'endettements croisés, mais surtout de cavalerie (utilisation d'un crédit pour en rembourser un autre) et de surendettement;
- améliorer la qualité des services financiers fournis (délais, disponibilité des agents, etc.) ;
- inciter les micro-entrepreneurs à rembourser leurs prêts afin d'éviter la mise à l'index.

Le principe de fonctionnement de la Centrale des Risques consiste à collecter des informations exhaustives sur les bénéficiaires de crédits octroyés par les établissements de crédit, notamment leur identité et la hauteur des financements leur accordés, en vue de les communiquer sous forme agrégée, à leur demande, aux établissements de crédit afin de veiller à la symétrie de l'information.

Notons que l'affiliation et la participation de tous les établissements de crédit à la Centrale des Risques sont obligatoires.

Ainsi, en 2017, les nombres d'emprunteurs et de crédits déclarés dans l'appliquatif ISYS-CERI se sont présentés de la manière suivante :

Tableau 25 : Evolution des nombres d'emprunteurs et des crédits déclarés dans l'appliquatif ISYS-CERI

Rubriques	2014	2015	2016	2017	Variation 2014-2017
Nombre d'emprunteurs	178 543	393 569	464 120	536 461	200,5%
Nombre des crédits	120 171	259 287	305 438	362 243	201,4%

Source : BCC/DSIF

A la lumière du tableau ci-dessus, il y a lieu de noter :

- une forte augmentation du nombre d'emprunteurs entre 2014 et 2017, soit 200,5 %, suite notamment aux actions menées dans le cadre de l'amélioration de l'inclusion financière ;
- une progression de 201,4 % du nombre de crédits de 2014 à 2017, due notamment au relèvement du niveau du capital minimum des institutions financières.

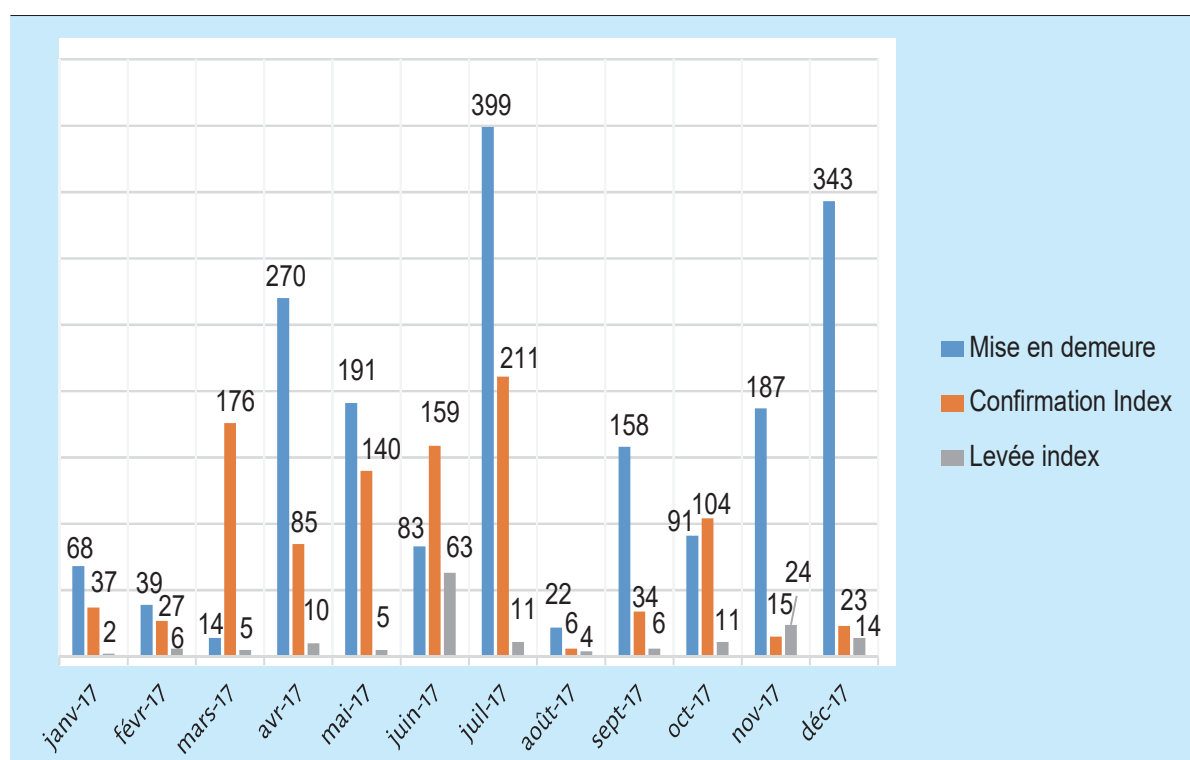
Toutefois, il convient d'indiquer qu'en dépit des améliorations sus évoquées, le niveau de déclarations des emprunteurs demeure faible par rapport à celui de 1.500.000 exigé par le Doing Business, dégageant ainsi un taux de collecte de 35,8 %.

Le faible taux enregistré est attribuable à l'alimentation irrégulière de la base par certaines institutions, l'absence de SIG au sein de certaines ISFD, la forte mobilité des agents formés des établissements assujettis ainsi que l'absence de l'identité nationale.

Toutefois, la BCC envisage d'améliorer l'applicatif ISYS-CERI en introduisant un identifiant unique des bénéficiaires de crédit au niveau du système financier, d'une part, et en utilisant la technologie des empreintes digitales, d'autre part.

Par ailleurs, au cours de la période sous examen, dans le cadre de la procédure de la mise à l'index, la Banque Centrale a traité 1 865 demandes de mise en demeure des agents économiques adressées par les institutions financières, 1 017 confirmations de mise à l'index des opérateurs économiques et 161 levées d'indexation, comme l'illustre la figure ci-dessous.

Figure 15 : Evolution du nombre de dossiers reçus en procédure de mise à l'index



CHAPITRE II: PROCESSUS DE LIQUIDATION

Au cours de l'exercice 2017, les opérations de liquidation des établissements de crédit ont concerné, d'une part, les banques et, d'autre part, les institutions de microfinance.

S'agissant du secteur bancaire, il y a eu essentiellement la poursuite des opérations de dissolution de quatre (4) banques ci-après :

5. ***First International Bank, en sigle FIBANK***, dont le retrait d'agrément par la Banque Centrale du Congo a été décidé le 08 juin 2017, a vu le cabinet Elie Ngomo nommé en qualité de Liquidateur. Aussitôt la liquidation prononcée, il était décidé le transfert des actifs et passifs sains à Afriland First Bank CD.

Cependant, à l'issue d'une évaluation de ce patrimoine par Afriland First Bank CD, au regard des dispositions pertinentes de l'Instruction n° 16, il a été noté que les actifs prétendument sains, essentiellement les crédits, ne l'étaient plus alors que le transfert du passif, en l'occurrence les engagements vis à vis des déposants, avait déjà été effectué. Ceci a conduit à un gap de liquidité qui devait être couvert par l'Institut d'Emission pour éviter à l'acquéreur de connaître une éventuelle crise de liquidité pendant que les clients transférés retiraient déjà leurs avoirs.

Ainsi, la principale mission du liquidateur était de recouvrer les créances toxiques, par toute voie de droit, et de réaliser les autres actifs mobilier et matériel, étant entendu que la banque n'avait pas d'immeuble d'exploitation afin de désintéresser les créanciers dont les ex-agents et les créanciers commerciaux.

6. ***Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit, en sigle COBAC***, dont la dissolution forcée a été décidée en décembre 1998 par le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe sur requête de la Banque Centrale du Congo. Le Comité de Liquidation a pratiquement évacué toutes les étapes du processus et notamment procédé au désintéressement des déposants et au règlement du volet social vis-à-vis des anciens travailleurs.

La clôture définitive de la liquidation reste conditionnée par la vente de l'immeuble du siège de la banque dissoute, réquisitionné par l'Etat Congolais pour abriter certains de ses services publics ainsi que le paiement par ce dernier de la créance de cette banque en liquidation ;

7. *Union des Banques Congolaises, en sigle U.B.C.*, dont le processus de dissolution volontaire a été déclenché en juin 2006 par l'Etat Congolais, actionnaire majoritaire ayant opté pour la cession du potentiel utile de cet établissement de crédit à la Banque Congolaise, en sigle B.C. sarl, et la mise en liquidation de la mauvaise banque aux actifs toxiques qu'était devenue l'U.B.C. La non disponibilisation des moyens financiers par le Gouvernement retarde la clôture de ce dossier de liquidation volontaire.
8. *Banque Congolaise, en sigle B.C. sarl*, mise en dissolution forcée en janvier 2011 sur décision de la Banque Centrale du Congo après avoir épuisé toutes les tentatives de résolution de crise visant la relance de cet établissement. Le processus de liquidation se trouve bloqué par, d'une part, la réquisition par l'Etat Congolais du patrimoine immobilier de la banque dissoute et, d'autre part, le non remboursement des crédits par ce dernier et les personnes apparentées.

Quant au Secteur des Institutions du Système Financier Décentralisé, la Banque Centrale du Congo a procédé durant la période sous revue :

- à la poursuite de la supervision et/ou à la clôture, selon le cas, des opérations de liquidation des COOPEC et IMF dont le processus de dissolution avait été ouvert depuis 2010, aux fins de permettre aux personnes vulnérables et démunies, s'adressant aux ISFD, de récupérer leurs avoirs dans les structures en liquidation et de préserver ainsi la confiance du public dans le secteur microfinancier congolais.
- La clôture définitive des liquidations des COOPEC et IMF n'était envisagée que pour les structures dont le désintéressement des épargnants était possible. De même, pour concourir à cet objectif, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a dû, d'une part, renoncer à son privilège de récupérer les débours avancés en préfinancement du fonctionnement des liquidations et, d'autre part, suppléer par ses propres ressources aux disponibilités en possession des liquidateurs pour atteindre un taux de désintéressement consistant ;
- au retrait d'agrément de deux (2) ISFD, dont une institution non mutualiste qui a sollicité et obtenu une dissolution volontaire et une COOPEC aux équilibres fondamentaux complètement rompus et sans aucune perspective de redressement, pour laquelle la BCC a pris la décision de la dissoudre.

CHAPITRE III: PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE ET COOPERATION INTERNATIONALE

III.1. MESURES DE PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE

L'accès aux services et produits financiers par un très grand nombre de la population congolaise reste un objectif que la Banque Centrale du Congo compte atteindre ensemble avec le Gouvernement et avec l'appui des partenaires au développement.

A cet effet, la BCC a pris l'engagement de promouvoir l'inclusion financière en RDC, lequel s'est matérialisé notamment par la souscription aux déclarations de Maya de l'Alliance pour l'Inclusion Financière, AFI en sigle, depuis le 02 mai 2012 et de Maputo en 2015 concernant l'accès des MPME/MPMI au financement.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été entreprises quant à ce, se résumant comme suit :

(i) le Programme National d'Education Financière, PNEF en sigle :

Conçu avec l'appui de certains partenaires au développement notamment la GIZ et ELAN et validé par le comité de pilotage l'année précédente, le PNEF est un outil de référence fédérateur en matière de culture financière qui cible principalement les écoliers, les femmes, les jeunes, les personnes vivant en milieu rural ainsi que les travailleurs et les entrepreneurs.

Ainsi, dans sa conception, le PNEF a identifié cinq activités prioritaires ci-dessous :

- l'intégration de l'éducation financière dans le programme scolaire, dont les travaux ont abouti à ce jour notamment à :
 - ✓ l'identification des cours dans lesquels les notions d'éducation financière seront incorporées ;
 - ✓ l'élaboration des guides d'enseignants pour lesquels 96 professionnels du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ont été formés ;
 - ✓ l'élaboration des manuels d'élèves du primaire et du secondaire ;
 - ✓ le test des manuels d'élèves sur dix (10) écoles de Kinshasa, soit 2 617 élèves touchés par cette phase pilote.
- la formation de 68 formateurs, de 290 multiplicateurs dans sept (7) Chefs-Lieux de sept (7) Provinces (Bukavu, Goma, Kikwit, Kinshasa, Kananga, Lubumbashi et Matadi) ;

- la campagne multimédia fondée principalement sur la radio qui a permis :
 - ✓ le développement de 5 messages format radio en français et Swahili ;
 - ✓ le pilotage de ces messages dans 14 stations radios à grande audience de Kinshasa, du Haut-Katanga, du Nord Kivu et du Sud Kivu, touchant ainsi près de 10 millions de personnes ;
 - ✓ la mise en place d'une plateforme téléphonique délivrant des messages vocaux sur l'éducation financière, laquelle plateforme a enregistré plus de 220 343 appels y effectués.
- le développement et la diffusion de la boîte à outils avec notamment la création d'une page Facebook intitulée « PNEF » ayant enregistré 1.800 abonnés à ce jour et une consultation de 27.899 personnes ;
- l'organisation des évènements périodiques de promotion de l'éducation financière telle la Semaine Mondiale de l'Argent (SMA) initiée par Youth & Child Finance International et la Journée Internationale de l'Épargne (JIE), organisées respectivement en mars et octobre de chaque année.

Cependant, il y a lieu de relever que la mise en œuvre du PNEF piétine à cause des contraintes budgétaires consécutives notamment au manque de son appropriation formelle en Conseil des Ministres par le Gouvernement congolais.

(ii) L'élaboration des projets des textes réglementaires relatifs à la protection des consommateurs des services financiers :

Dans le souci de réduire l'asymétrie de l'information entre les Etablissements de Crédit et leur clientèle, à travers la publication d'une réglementation portant sur la protection des consommateurs des services financiers, la BCC a, dans un premier temps, finalisé quatre (4) projets d'instruction, prenant en compte les observations de la Banque Mondiale, qui feront l'objet d'échanges avec les corporations professionnelles. Ces projets d'instructions portent sur :

- **les services bancaires offerts à titre gratuit**: ce projet d'instruction énumère les différents services bancaires que les Etablissements de Crédit et les Institutions de Micro Finance doivent fournir, à titre gratuit, à leur clientèle ;
- **la fixation du Taux Effectif Global**: ce projet d'instruction détermine le coût réel du crédit au-delà du taux nominal renseigné par les Etablissements de Crédit et Institution de Micro Finance ;
- **la gestion des plaintes de la clientèle**: ce projet d'instruction requiert la mise en place d'un Observatoire des Services Financiers et prévoit d'exiger aux institutions financières de mettre en place de mécanismes internes de traitement des plaintes comprenant notamment une unité dédiée à cette tâche qui doit être facilement accessible à tous les clients pour résoudre dans des délais raisonnables chaque plainte, de manière équitable, objective et opportune ;

- **la publication des conditions des banques:** ce projet d'instruction prévoit d'exiger aux Etablissements de Crédit et Institutions de Micro Finance la publication par voie d'affichage permanent de leurs conditions applicables à la clientèle.

Il sied, par ailleurs, de rappeler que l'élaboration de la réglementation sur la protection des consommateurs des services financiers s'est basée sur les sept (7) principes de Smart Campaign, à savoir: (i) le développement et la distribution des produits appropriés, (ii) la prévention du surendettement, (iii) la transparence, (iv) la tarification responsable, (v) le traitement équitable et éthique, (vi) la confidentialité de données personnelles et (vii) les mécanismes de recours et de plainte.

(iii) l'amélioration des infrastructures financières :

La BCC a procédé à une série de réformes afin de promouvoir un environnement propice au déroulement harmonieux des activités des institutions financières et d'améliorer l'offre des services financiers à un plus grand nombre de personnes. Ces réformes portent sur:

- la modernisation du Système National de Paiement;
- la modernisation de la Centrale des Risques;
- la mise en place d'un Fonds de Garantie de Dépôts.

(iv) Le renforcement de la réglementation

La BCC a, en vue d'accélérer et de booster l'accès aux services financiers dans un si grand pays confronté aux problèmes d'infrastructures routières et énergétiques, mis en place un cadre réglementaire qui prend en compte les spécificités des services financiers numériques, à travers notamment la publication des instructions sur l'émission de monnaie électronique et les activités des agents bancaires.

S'agissant de l'impact des actions entreprises par la BCC en matière d'inclusion financière, il sied de relever une progression continue des comptes ouverts dans le secteur financier avec une croissance de 104,1 % en 4 ans, impulsée principalement par le Mobile Banking. Toutefois, en moyenne annuelle, seulement 15,5 % des comptes des EME sont actifs.

Tableau 26 : Evolution du nombre de comptes ouverts

CATEGORIE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	2014	2015	2016	2017	Variation (2014-2017)
BANQUES	2 035 089	2 203 857	2 925 446	3 911 387	92,20 %
INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	1 781 924	1 851 044	1 901 022	1 931 438	8,40 %
ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	10 112 511	12 098 515	14 170 631	22 580 845	123,30 %
Dont actifs	1 930 580	1 770 884	1 947 550	3 251 461	68,40 %
TOTAL	13 929 524	16 153 416	18 997 099	28 423 670	104,05 %

Source: BCC/DSIF

III.2. COOPERATION INTERNATIONALE

L'Institut d'Emission a poursuivi durant la période sous examen les relations de coopération internationale dans le domaine de la supervision des intermédiaires financiers. Cette coopération a été attestée notamment par la participation de la Banque Centrale du Congo aux activités suivantes :

la douzième réunion de haut niveau des Autorités de Supervision Bancaire d'Afrique, du 26 au 27 janvier 2017, en Afrique du Sud ;

- l'atelier sur la protection de consommateurs de services financiers organisé par la SADC, en collaboration avec le cabinet de consultance Finmark Trust, à Johannesburg en Afrique du sud, du 02 au 03 février 2017 ;
- la 13^{ième} réunion du groupe de travail sur la protection des consommateurs des services financiers et la conduite de marché ainsi qu'à la 8^{ème} réunion du groupe de travail sur le financement des PME organisées par l'AFI et la Central Bank of Seychelles du 13 au 17 mars 2017 à Mahe ;
- la quatrième édition du collège des superviseurs du Groupe UBA Plc à Abuja, au Nigeria, du 23 au 25 aout 2017 ;
- le séminaire régional sur la régulation et la supervision des établissements ainsi que des activités liées au service de paiement et de monnaie électronique à Libreville au Gabon, du 25 au 29 septembre 2017 ;
- la troisième édition du collège des superviseurs du Groupe Ecobank Transnational Incorporated, en sigle ETI, à Abidjan en Côte d'Ivoire du 26 au 27 octobre 2017.
- Par ailleurs, le FMI-AFRITAC CENTRE a initié 20 nouveaux superviseurs, dont quinze (15) économistes et cinq (5) informaticiens, recrutés par la Banque Centrale du Congo, aux principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, avec un focus sur le risque de crédit et opérationnel, du 27 novembre au 08 décembre 2017, à Libreville au Gabon.

